



Liberté

Egalité

Fraternité

**COMMISSION PARLEMENTAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT FRONTALIER**



**PROBLÉMATIQUE FRONTALIÈRE HAÏTIANO-DOMINICAINE
FORUM DES 18-19 FEVRIER 2008
A L'HOTEL MONTANA**

RAPPORT ET PERSPECTIVES

Table des matières

1	RESUME DU RAPPORT.....	1
1.1	LES CONSTATS	1
1.2	LES RECOMMANDATIONS	1
2	PRESENTATION DE LA FRONTIÈRE HAÏTIANO-DOMINICAINE.....	3
2.1	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	3
2.2	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA FRONTIERE	4
2.2.1	<i>L'histoire de la zone frontalière.....</i>	<i>4</i>
2.2.2	<i>Le Commerce le long de la frontière.....</i>	<i>4</i>
2.2.3	<i>La migration.....</i>	<i>6</i>
2.2.4	<i>L'Environnement</i>	<i>7</i>
2.2.5	<i>La sécurité.....</i>	<i>8</i>
2.3	LES CARACTERISTIQUES LOCALES ORIGINALES	8
2.3.1	<i>A Belladère.....</i>	<i>8</i>
2.3.2	<i>A Ouanaminthe.....</i>	<i>9</i>
2.3.3	<i>L'aire de Malpasse.....</i>	<i>9</i>
2.3.4	<i>Anse a Pitres.....</i>	<i>10</i>
2.3.5	<i>Le grand couloir écologique Quisqueyen</i>	<i>11</i>
3	PRESENTATION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT FRONTALIER	11
3.1	BREF HISTORIQUE	11
3.2	MISSION DE LA COMMISSION	12
3.3	VISION DE LA COMMISSION.....	12
3.4	STRUCTURE DE LA COMMISSION ET MEMBERSHIP	12
3.5	LA METHODE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION.....	12
3.6	LES GRANDES OPTIONS POUR LE PLAN BIENNAL 2007-2009	13
4	LE FORUM COMME STRATEGIE DE TRAVAIL.....	13
4.1	INTRODUCTION	13
4.2	RESSOURCES IMPLIQUEES DANS LE LANCEMENT DES FORUMS.....	13
4.3	GROUPES DE PARTICIPANTS VISES DANS CHAQUE TYPE DE FORUM	14
5	LA PREPARATION DU PREMIER FORUM NATIONAL.....	14
5.1	PRESENTATION DU PREMIER FORUM NATIONAL	14
5.2	OBJECTIFS DU PREMIER FORUM NATIONAL	15
5.3	RESULTATS ATTENDUS DU PREMIER FORUM NATIONAL	15
5.4	MISE EN ŒUVRE GENERALE	16
5.5	MOBILISATION DE PERSONNEL	16
5.6	RECHERCHE DE FINANCEMENT	16
5.7	LES INVITATIONS	16
5.7.1	<i>Les élus et officiels du Gouvernement</i>	<i>16</i>
5.7.2	<i>Les internationaux.....</i>	<i>17</i>
5.7.3	<i>La classe politique</i>	<i>17</i>
5.7.4	<i>La société civile en général</i>	<i>17</i>
5.7.5	<i>Les délégués de la frontière</i>	<i>18</i>
6	DEROULEMENT DU PREMIER FORUM NATIONAL.....	18
6.1	REMARQUES GENERALES	18

6.2	ENREGISTREMENT.....	19
6.3	LA CEREMONIE D'OUVERTURE DU PREMIER FORUM NATIONAL.....	19
6.3.1	<i>Les Parlementaires</i>	19
6.3.2	<i>Les mots du Secrétaire Adjoint de l'OEA</i>	20
6.4	LES PRESENTATIONS	21
6.4.1	<i>Migration</i>	21
6.4.2	<i>Le commerce</i>	22
6.4.3	<i>Sécurité</i>	23
6.4.4	<i>Les Maires et l'Association des Mairies Frontalières</i>	26
7	CONCLUSION : RESOLUTIONS ET PROCHAINES ETAPES	26
7.1	RESOLUTION	26
7.2	LA TABLE RONDE DE LA FRONTIERE	28
7.3	L'INTENSIFICATION DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DOMINICAINS	28
7.4	L'INTEGRATION PLUS POUSSEE DE LA DIASPORA DANS LA VIE NATIONALE	28
7.5	LA CREATION DE CADRE PREFERENTIEL POUR LES INVESTISSEMENTS FRONTALIERS,	29
7.6	PROCHAINE ETAPES	29
7.6.1	<i>Les différents sommets à organiser pour la période 2007-2009</i>	29
7.6.2	<i>Les produits espérés des forums</i>	29
7.6.3	<i>Lois, accords et conventions</i>	30

ANNEXE I : Textes de différentes interventions

Remerciements

Pour réaliser ce forum il a fallu en un temps record mobiliser un staff impayable de messagers, chauffeurs, secrétaires, comptables, rédacteurs, assistants techniques divers, et distribuer et superviser l'exécution de tâches. Mais aussi, il a fallu l'engagement décisif du staff de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier et de tout son service de Sécurité pour répondre à certaines urgences de dernière heure.

Il est difficile d'expliquer l'engouement avec lequel les responsables des Ministères des Finances, de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, des Directions des Douanes et de Migration, de la Sécurité Publique, -et notamment le Directeur Général de la Police Nationale,- ont endossé avec la Commission Parlementaire le lancement de ce premier forum. La chaleur avec laquelle les participants ont réagi dans les dossiers douane, sécurité et migration témoigne suffisamment de leur importance dans notre problématique. En particulier, on remercie une fois de plus les membres des institutions d'Etat pour avoir compris avec les organisateurs la nécessité de faciliter de façon spéciale la participation des représentants de la frontière.

Le forum des Parlementaires a pu avoir lieu d'abord parce que le Gouvernement haïtien a bien voulu mettre à la disposition des organisateurs les moyens financiers permettant notamment le déplacement et le séjour de forces vives de la frontière à Port-au-Prince. Parmi ses représentants, on a retrouvé des membres de Collectivités territoriales, des délégations d'organisations de base, des membres de syndicats frontaliers de motocyclistes et de planteurs etc.

Le Fonds de Développement Frontalier et le FAES ont largement soutenu les activités de la Commission au cours du forum. Dès la réception du dossier préliminaire, leurs directeurs se sont mobilisés pour en faire un succès. Le groupe responsable de l'organisation a bénéficié de l'hospitalité du Fonds de Développement Frontalier, instance du Ministère des Finances, et a pu y installer ses bureaux pour plus de commodités. En effet, la PADF avait promis ses installations et son personnel technique et administratif pour assurer le Secrétariat du forum. Cependant, il s'est avéré que son local se trouvait trop éloigné du centre-ville pour mener à bien les opérations. Les démarches ont donc été enclenchées et un centre des opérations a été installé au bureau du Fonds de Développement Frontalier dont le personnel a appuyé les activités du forum du début à la fin sans arrêt.

La Commission Parlementaire tient aussi à formuler ses remerciements spéciaux à la grande représentation de l'OEA qui a bien voulu l'assister en témoignage de sa préoccupation pour la problématique frontalière haïtiano-dominicaine. Elle espère que l'OEA en tant qu'instance médiatrice continentale maintiendra l'engagement formulé par son Secrétaire Général Adjoint pour accompagner les Parlementaires frontaliers dans la mise en place de structures dynamiques dans la région frontalière et la sensibilisation des bailleurs de fonds internationaux. La Commission des Parlementaires Frontaliers haïtiens compte beaucoup sur l'OEA pour la réalisation d'un symposium international sur la problématique frontalière en Haïti et la mobilisation de fonds pour le développement et la sécurité frontalière

Parmi les membres de la communauté internationale, on remerciera aussi de façon spéciale l'USAID et la MINUSTAH. Une délégation spéciale de cette dernière a endossé, au forum, la présentation de la mission de cette institution sur la frontière, en renforcement de la Police Nationale.

L'expérience de la Commission s'est définitivement enrichie avec les apports de la PADF qui l'a accompagnée durant tout son parcours dès les débuts, ce depuis la signature de l'acte portant formation de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier le 25 août 2006 à l'Hôtel Wozo Plaza de Mirebalais. Le forum des 18 et 19 février a été possible grâce au staff de techniciens, secrétaires et chauffeurs de la PADF qui en ont assuré le Secrétariat et supporté l'administration en général. Nous tenons à remercier l'USAID pour le support financier et moral donné à la PADF pendant le processus.

De même, il convient de noter que la Direction du Projet d'appui au Parlement Haïtien de l'USAID SUNY/ARD/USAID a apporté son appui financier pour couvrir les frais d'entretien et de location de salle. De plus, durant et après les activités, cette Direction est restée collée au staff organisateur pour s'assurer d'un bon suivi.

Le Conseil des Eglises de Norvège a lui aussi rendu possible une rencontre entre Parlementaires haïtiens et dominicains à Santo Domingo en janvier 2007. Tout cela a contribué à enrichir l'expérience de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier. Nous lui présentons nos remerciements.

Le personnel d'accueil du Parlement a réalisé un travail exceptionnel. Grâce à lui, les participants ont eu la tâche bien plus facile. Et le corps diplomatique a félicité les organisateurs pour la prestance et la courtoisie du service d'accueil.

Ils ont été nombreux à participer au forum frontalier. Les uns y sont venus pour discuter de leurs idées et les enrichir. Mais d'autres s'étaient clairement engagés même à faire des présentations pour animer les débats. Ainsi, les organisateurs croient important de remercier spécialement pour leurs présentations Mme Colette Lespinasse du GARR et M. Feroul pour leurs brillantes interventions sur la migration frontalière.

A toutes les personnalités membres de l'Initiative de la Société Civile, des ONGs en général, aux groupes de base qui ont fait le déplacement, et surtout à tous ces marchands et marchandes qui vivent au jour le jour et qui, à défaut des deux jours, n'ont pu donner qu'un seul jour de participation à force de sacrifice, le groupe organisateur adresse ses remerciements et les convie tous à notre plus prochaine rencontre sur le dossier frontalier.

Puisse tout un chacun aider la Commission à maintenir bien haute sa flamme pour aider le Gouvernement à transformer la frontière et en faire un haut lieu de production et de sécurité en conformité avec le mot d'ordre désormais historique de ce forum: **«LA FRONTIÈRE N'EST NI L'ARRIÈRE COUR, NI L'ENDROIT OÙ SE TERMINE NOTRE TERRITOIRE. C'EST L'ENDROIT OÙ IL COMMENCE, LÀ OÙ L'ON PENÈTRE CHEZ NOUS. C'EST NOTRE SALON. MERCI DE NOUS AIDER A EN FAIRE LE PLUS BEAU SITE D'ACCUEIL DE NOTRE PAYS !»**

GRAND MERCI A TOUS !

1 RESUME DU RAPPORT

Du 18 au 19 février 2008, la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier a organisé à l'Hôtel Montana, à Port-au-Prince, un forum sur la Problématique Frontalière. A ce forum ont participé des personnalités et institutions nationales et internationales concernées par le sujet. Outre les Honorables membres des bureaux des deux Chambres du Parlement, on a pu noter la présence des officiels du Gouvernement, des membres de Collectivités Territoriales et des délégations des organisations de base de la frontière, des ONGs et des autres. De manière spéciale, ce forum a pu aussi bénéficier de la participation du haut staff de l'OEA dont le Secrétaire Général Adjoint, M. Albert Ramdin, les Ambassadeurs de l'OEA à Santo Domingo et à Port-au-Prince, l'Ambassadeur d'Haïti à l'OEA, et de plusieurs membres de la Communauté Internationale

Cette rencontre qui se voulait une consultation interne faisait partie d'une série de forums à organiser pour l'établissement du dialogue local permanent entre les acteurs frontaliers de façon à identifier les principales actions à entreprendre par le Gouvernement et les instruments nécessaires à leur réalisation à la charge du Parlement. Pour cela, les intervenants et participants divers ont été choisis parmi les institutions et personnalités les plus informées et les plus actives sur le sujet.

1.1 Les Constats

Au terme de cette rencontre, les participants, les Membres du Gouvernement et les Honorables Parlementaires sont arrivés aux conclusions suivantes :

- 1) La frontière haïtiano-dominicaine est à la fois une aire de grandes opportunités économiques comme en témoignent les augmentations spectaculaires de recettes douanières enregistrées depuis aout 2005, et une zone de haute sécurité d'Etat.

La frontière reproduit les caractéristiques inhérentes à sa nature et reste une source de préoccupations constantes vu la fragilité de la sécurité et des moyens actuellement disponibles d'une part, et la pénétration potentielle de différentes formes de corruption liées, comme dans toutes les frontières du monde, à la migration clandestine, au trafic de stupéfiants ou aux autres activités illicites d'autre part.

- 2) De grandes activités sont actuellement en cours le long du coté haïtien, en vue de la modernisation des services en général et notamment des infrastructures déjà entamées à Belladère et Ouanaminthe.
- 3) Le Gouvernement, le Parlement, les ONGs et les organisations locales ont manifesté depuis un certain temps une véritable préoccupation pour la gestion du développement socio-économique de la région frontalière.

1.2 Les Recommandations

- 1) Délimiter définitivement et officiellement les aires incluses dans la « région frontalière haïtienne » et identifier une structure technique pour en assumer la gestion.

- 2) Définir les aspects du Fonds de Développement Frontalier, les stratégies pour en augmenter les capacités de financement et les mécanismes de gestion y relatifs.
- 3) Elaborer un cadre légal qui facilite les activités de douane et de migration des voyageurs et travailleurs haïtiens d'une part, et le commerce frontalier en général d'autre part.
- 4) Adopter des dispositions pour la vulgarisation et la transparence des formalités frontalières auprès des Collectivités Territoriales et des organisations de base locales (syndicats et organisations de commerçants).
- 5) Renforcer les capacités des services de douane le long de la frontière pour la collecte des redevances et installer une force de police frontalière entraînée pour assurer la sécurité, la lutte contre la contrebande et le trafic de stupéfiants et autres produits non autorisés.
- 6) Travailler à l'augmentation quantitative et qualitative de la production nationale et améliorer la compétitivité des produits locaux.
- 7) Pousser le secteur privé, les ONGs, le Gouvernement à investir davantage dans la région frontalière pour en augmenter les possibilités de croissance.
- 8) Poursuivre le déroulement des forums comme déjà formulé.

2 PRESENTATION DE LA FRONTIÈRE HAÏTIANO-DOMINICAINE

2.1 Localisation géographique

La frontière haïtiano-dominicaine du point de vue démarcation stricte correspond à une ligne de parcours très irrégulier reliant le Nord au Sud, de la commune de Ferrier au Nord-est à celle d'Anse à Pitres dans le Sud-Est, sur une longueur d'environ 391 kms. Elle unit quatre départements du côté haïtien à cinq provinces géographiques du côté dominicain. Officiellement, les relations commerciales et diplomatiques entre les deux pays y sont entretenues à travers quatre points principaux qui sont, du côté haïtien : Ouanaminthe, Belladère, Malpasse et Anse à Pitres respectivement jumelés avec Dajabón, Comendador, Jimaní, Pedernales du côté dominicain.

A coté de la ligne frontalière, des deux cotés on parle de la région frontalière. Du côté haïtien, il a jusqu'ici été convenu de considérer comme faisant partie de la région frontalière les communes localisées dans la zone qui subit les effets directs des jours de marché



frontalier, sur un espace de 50 kilomètres à l'Ouest de la ligne frontalière, soit 25 communes alignées sur quatre départements géographiques. La région frontalière du côté haïtien couvre un espace de 6,000. 00 kilomètres carrés soit 22 % du territoire national pour une population totale de 1,200. 000 habitants. Cependant, les relations entre les communautés

limitrophes y sont très difficiles à gérer, et sa porosité, des deux cotés, défie les services de police et d'intelligence les mieux entraînés.

Du côté dominicain, le Gouvernement a décidé de considérer comme région frontalière l'ensemble des « provinces géographiques » limitrophes à la République d'Haïti et qui sont au nombre de cinq : Monte Christi, Dajabón, Elias Piña, Independencia, Pedernales. A ces cinq provinces, on a aussi adjoint deux autres qui sont Bahoruco et Santiago Rodriguez. Cela signifie que la région frontalière du côté dominicain embrasse 7 provinces géographiques et couvre une surface de 8,052 kms² avec une population de 308,979 habitants selon le recensement de 2002, soit une densité démographique de 38 hab. /km².

Plus d'une centaine d'organisations et d'institutions ont été identifiées au niveau de la frontière, dont des associations ordinaires, des syndicats, des fédérations, des confédérations tant du secteur privé que du secteur public. Les deux plus fortes structures frontalières sont évidemment la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier et l'Association des Mairies Frontalières. Les deux ont collaboré avec toutes les structures privées et publiques et apporté leurs propres contributions dans la réalisation des activités de développement. Actuellement, se note au niveau de la région frontalière haïtienne un véritable plaidoyer pour le développement local par le renforcement du

dialogue et de la participation entre les structures des Collectivités locales. On retiendra le besoin de renforcement institutionnel pour toutes les structures locales à un niveau ou à un autre.

2.2 Principales caractéristiques de la frontière

La frontière haïtiano-dominicaine se caractérise par cinq principaux paramètres dont le commerce, la migration légale ou illégale, l'environnement, la sécurité, le trafic d'armes et de stupéfiants en général.

2.2.1 L'histoire de la zone frontalière

Jusque la fin du siècle dernier, les deux Gouvernements haïtien et dominicain se sont peu souciés de leurs régions frontalières. Pour Haïti, le geste le plus significatif et probablement le seul se résumait à l'envoi de main-d'œuvre sur les grandes plantations de canne à sucre établies par les grandes multinationales américaines sur le territoire dominicain. A part cela, dans les salles de classe ou au niveau de l'intelligencia, même dans le Gouvernement, l'on a vécu dans la plus grande ignorance de la vie de soi-disants partenaires dominicains vivant à l'Est. La frontière était la zone où se terminaient la réalité nationale et la vie. C'était un peu l'arrière cours sans grand intérêt. La majorité des Haïtiens des classes moyennes regardait la partie de l'Est avec peu de considération et encore moins de respect, les rares fois qu'il arrivait d'y penser.

Il aura fallu le début des années 90, avec l'embargo imposé par certaines puissances à la République d'Haïti, suite au coup d'Etat du 30 septembre 1991, pour permettre aux Dominicains et aux Haïtiens de se réveiller et de se saisir comme acteurs indéniablement condamnés à gérer un héritage commun : l'île Quisqueya. Il s'est avéré que les problèmes socio-économiques et politiques s'interpénétraient dans leurs conséquences. Et comme premiers impacts, la République dominicaine a décidé de tirer profit de cette situation en approvisionnant le marché haïtien. Ainsi en est-on venu au lancement de marchés frontaliers dits « binationaux », décidés par le Gouvernement de Joaquim Balaguer.

2.2.2 Le Commerce le long de la frontière

Depuis 1992, des dizaines, voire des centaines de milliers de dollars sont brassés le long de la frontière deux fois par semaine dans les quatre points principaux de passage, savoir Ouanaminthe, Belladère, Malpasse, Anse à Pitres, et dans les zones de passage clandestin chaque jour plus nombreuses, allant de Tiloris dans le Nord à Banane dans le Sud-Est. Entre les deux communautés des deux cotés de la frontière, on développe toutes formes de commerce allant des produits de première nécessité et de survivance quotidienne tels riz, maïs, pois, banane, aux matériaux de construction ou aux produits de beauté, de l'utile à l'agréable, voire au futile.

Pour comprendre l'importance des transactions, on remarquera que les jours de marché frontalier communément appelé « marché binational », des dizaines de camions traversent les villes frontalières emportant ou vendant des tonnes de marchandises de toutes sortes. Les hôtels, les restaurants, et autres centres d'activités sociales se remplissent. La queue est longue dans les banques dominicaines¹ de la frontière tant elles se remplissent surtout d'haïtiens venus exécuter des transactions. De 6 :00 a. m. à 6h :00 pm, les syndicats de marchands, de chauffeurs, de motocyclistes se piétinent et se bousculent dans un tohu bohu

¹ Ce cas est notoire à Comendador (Alias Piña), Jimani (Independancia) et Pedernales (Pedernales).

indescriptible. Dans ces grands mouvements de masses impliquant régulièrement des dizaines de milliers de personnes dans chacun des quatre points principaux, on sollicite tous les services utiles à un être humain. Les besoins basiques, i. e. la quasi-totalité des services de base de la population, les jours de marché, sont satisfaits jusqu'ici par des infrastructures dominicaines.

Parmi les premiers services de base, on retrouve les hôtels, les restaurants, les banques et les moyens de communication. Actuellement, à Ouanaminthe seulement, il existe quatre banques privées et cinq grandes coopératives d'épargne et de crédit opérant à plein rendement et travaillant entièrement à leurs propres frais (eau, électricité, sécurité...). Hormis le cas d'Ouanaminthe, les intervenants haïtiens le long de la frontière sont obligés de convertir toutes leurs fortes sommes en pesos dominicains pour les déposer dans des banques dominicaines. Cela entraîne ipso facto que du côté haïtien de la frontière, le peso dominicain a une plus grande valeur marchande, parce que plus utilisé. La carence de services bancaires dans les villes frontalières a des impacts très négatifs car les commerçants sont obligés de se rendre à Mirebalais, Port-au-Prince, ou Jacmel pour acheter des chèques de direction et payer les frais de douane. Ainsi, après Ouanaminthe, et ce en dépit de besoins urgents, aucune banque n'est encore venue exploiter cet avantage dans les autres villes frontalières.

Les marchés frontaliers, comme tels se déroulent dans les principales villes frontalières, et constituent les repaires physiques les plus connus et les plus usuels comme points de rencontres et d'échanges entre les populations frontalières. Jusqu'ici, ils se pratiquent selon des critères assez mal définis à préciser par la Commission mixte. L'abandon dont souffre la frontière permet des erreurs, des abus, ou de simples mésinterprétations de codes d'importations. Il reviendra au Ministère du Commerce de régulariser les échanges de biens entre les deux pays.

Bien que les données sur le commerce ne soient pas très à jour, il est clair que les importations d'Haïti venant de la République dominicaine dépassent de loin les exportations. Le Gouvernement dominicain affirme que ses exportations atteignent \$US 150 millions l'an et qu'il n'importe que pour 10 millions. Cependant, cela n'inclut pas les exportations de produits agricoles d'Haïti signalés par LAHREDO qui les estiment à environ US\$ 30 millions annuellement. Il est évident que le commerce officiel et l'informel combinés dépassent largement les 200 millions de dollars américains par an.

La compagnie téléphonique *Verizon* (qui deviendra *Claro*) opérant en République dominicaine couvre partiellement, certains points de la frontière haïtienne et était seule à bénéficier jusque la fin de l'année 2006 de la totalité des retombées en communication parlée au détriment de Téléco. Une partie des faiblesses en téléphonie a été tardivement comblée par les services de compagnies téléphoniques cellulaires haïtiennes dont une seule arrive à couvrir les quatre points de la frontière. Le service internet est accessible dans les quatre principales communes frontalières.

Du point de vue réseau routier, le centre frontalier de Malpasse dispose actuellement d'une route d'accès asphaltée. La route d'Ouanaminthe déjà commencée sera terminée dans les prochains mois de même que celle de Belladère. Selon le plan de développement des deux prochaines années (exercices 2007 à 2009), on prévoit la solution définitive du problème routier pour les quatre principales villes frontalières à la fin de 2009.

2.2.3 La migration

La migration constitue la plaque tournante des deux cotés de la frontière. Bien que le mouvement migratoire soit plus orienté d'Haïti vers la République dominicaine, on dénombre une moyenne de 100,000 dominicains vivants en Haïti (vérifier avec l'Ambassade). Les nombreux cas d'Haïtiens, maltraités en République dominicaine ont contribué à exciter l'opinion publique contre ce pays.

En général, on trouve globalement quatre groupes d'Haïtiens en République dominicaine:

Le premier groupe, et le plus grand est surtout composé d'haïtiens qui traversent la frontière à la recherche de travail. Puisque la République dominicaine n'entretient pas un système de fonctionnement qui donne des visas de travail, ces ouvriers traversent le plus souvent « en bas fil ² » et sont vulnérables à toutes sortes d'abus venant à la fois de l'employeur et de l'Etat dominicains.

Le second groupe d'Haïtiens (et de Dominicains) qui traverse la frontière des deux cotés est celui des résidents de communautés frontalières. Il le fait quotidiennement ou de façon hebdomadaire pour le travail, les achats de biens et services, ou autres. Généralement ce sont des visages connus des services frontaliers locaux des deux pays. Cependant les services des villes frontalières dominicaines sont parfois si pernicieux que ces personnes sont traitées comme des illégales même si la loi dominicaine de 2004 sur la migration reconnaît la libre circulation des membres de communautés frontalières chez leurs voisins immédiats. La mise en application de cette loi reste encore problématique.

Un troisième groupe d'Haïtiens utilisateurs de la frontière est celui des étudiants, des entrepreneurs et marchands et vacanciers. Les services consulaires dominicains octroient un nombre fixe de visas par année. Pour l'année 2008, on évalue à environ 15,000 le nombre d'étudiants haïtiens en République dominicaine payant des écoles professionnelles et universitaires. Durant les longs weekends, on peut observer le très grand nombre de véhicules de tous types notamment des 4x4 qui traversent la frontière. De plus, en ajoutant la longue file quotidienne de containers le long des services de douane, on finit par se faire une idée des apports d'Haïtiens à la vie et à l'économie dominicaine et vice versa.

Un quatrième groupe est celui des haïtiens résidant en République dominicaine. On peut les considérer en deux catégories : a) ceux qui vivent en République dominicaine depuis dix, vingt, trente années ou plus : ce sont des résidents permanents, et b) les hommes et femmes nés de parents haïtiens et vivants en République dominicaine.

La grande majorité de ce dernier groupe, surtout les fils d'haïtiens, n'a jamais pu obtenir de statut légal en dépit de toutes les démarches. Les autorités dominicaines ne reconnaissent pas la nationalité dominicaine aux fils d'haïtiens même lorsque leurs pères, voire leurs mères sont des dominicains eux-mêmes. Ces derniers vivent dans la crainte perpétuelle d'être à tout moment arrêtés même dans leurs propres maisons³ pour être expulsés sans aucune forme de procès. Le grand dilemme pour les fils de dominicains et d'haïtiens est d'être rapatriés de force sans aucun papier ni référence, dans un pays dont ils foulent le sol pour la première fois, et dont ils ne connaissent même pas la langue.

² Expression populaire qui désigne la traversée de la frontière sans couverture égale

³ Il est arrivé que des étudiants aient été dépossédés de leurs matricules et expulsés par des autorités de la migration dominicaine

On peut affirmer qu'une certaine pauvreté du cadre légal de la migration en République dominicaine crée des problèmes même pour les visiteurs légaux, parfois des cadres haïtiens de haut rang, créant et alimentant ainsi une certaine tension entre les deux pays. Cela va à l'encontre de toute bonne compréhension des apports respectifs des forces de travail et des investisseurs haïtiens à l'économie dominicaine et des impacts positifs de cette dernière sur l'économie haïtienne. Aujourd'hui encore, la convivialité sur l'île Quisqueya reste un défi à relever.

2.2.4 L'Environnement

On commencera ici par relater les quatre principaux bassins versants internationaux formés par les rivières Massacre, Artibonite, Soliette et Anse à Pitres, allant du Nord au Sud. Le mode de distribution de ces espaces est réalisé de façon que les risques soient partagés à chaque fois à 50% par chacun des deux pays. L'environnement impose au moins deux fois l'an ses droits par les impacts des saisons de pluies en problématique de gestion de risques et de désastres. Au niveau des bassins versants binationaux comme ceux de la rivière Massacre, de l'Artibonite, de la rivière de Fonds Verrettes et de la Rivière d'Anse à Pitres, on constate annuellement des débordements qui en appellent à la collaboration des deux pays limitrophes pour l'adoption de plans de gestion partagée des ressources naturelles.

Fonds Parisien et Jimaní ont le même climat rigoureux. Belladère et Comendador baignent dans les mêmes composantes écologiques du climat continental. Les populations animales le long de la frontière restent les mêmes tout comme les associations écologiques, si l'on excepte la partie Sud dominée, du côté haïtien, par la richesse exceptionnelle des gradients écologiques allant de la forêt subtropicale sèche de Fonds Parisien aux sommets peuplés de conifères de la Selle.

La nature a réglé la situation de telle façon que la ville de Jimaní dépend de l'aménagement de la réserve de pinus occidentalis du côté haïtien dans la commune de Fonds Verrettes tandis que les ressources en hydroélectricité de Péligré reflètent les soins apportés par la partie dominicaine dans la gestion de la partie haute du bassin versant de la Rivière de l'Artibonite. De plus, toutes les eaux souterraines de la partie Sud de la frontière, -côté dominicain,- entre Jimaní, Limon, Duvergé et Pedernales,- ont leurs origines du côté haïtien. Dans cette aire se trouve une grande partie de la réserve scientifique endémique du couloir biologique haïtiano-dominicain : le pinus occidentalis.



Le barrage international d'Anse à Pitres

Du point de vue de l'existence des autres ressources, on peut citer d'abord les eaux de l'Etang saumâtre ou lac Azuei qui joint les rives des deux pays au niveau de Malpasse et Jimani. Cet espace aquatique salée où se développent des crocodiles est riche en potentialités et peut être largement utilisé pour la récréation. D'ailleurs il se trouve en plein cœur du Parc de Fonds Parisien.

Sans doute, la meilleure stratégie de gestion des bassins versants et des ressources frontalières en général est dans l'approche qui a abouti à l'édification du barrage

international jeté sur la rivière de Pedernales –Anse à Pitres. Cette structure de béton distribue l'eau également des deux cotés de la frontière aux plantations et aux maisons entretenant encore la fraîcheur surtout en période de sécheresse. Un comité de planteurs est chargé de son entretien de façon que tous en ressortent satisfaits.

2.2.5 La sécurité

Certes, les zones frontalières, dans le monde entier, sont réputées pour certaines potentialités de conflit entre des groupes rivaux ou pour la délinquance en réseau. D'une manière générale, le degré de sécurité des investissements au niveau de la frontière, en tout cas du côté haïtien, reste très bon. A aucun moment, même dans les périodes les plus difficiles de crise interne en Haïti, les installations privées de la frontière n'ont été concernées. Bien entendu, il restera la tentation de citer les activités de « l'armée rebelle » de l'année 2003 établie à Belladère et Ouanaminthe. Mais cette situation à la fois spéciale et unique n'a rien à voir avec les climats de délinquance connue dans les rues.

Le peu d'investissements du secteur privé dans la région frontalière n'a jamais été inquiétée de quelque manière que ce soit. Les villes frontalières haïtiennes restent parmi les plus paisibles des deux cotés de la frontière et donc les plus fiables pour des investissements de courts, moyens et longs termes

La sécurité frontalière relève des dossiers de haute importance d'Etat. On sait que le monde moderne a expérimenté tous les actes de terrorisme imaginables venant des trafiquants de drogue et de tous types de stupéfiants fonctionnant en réseaux internationaux défiant toutes les frontières. La frontière haïtiano-dominicaine a longtemps été abandonnée à elle-même, avec une indifférence marquée notamment du côté de l'Etat haïtien, en dépit des efforts du Président Dumarsais Estimé au cours des années de 1945 à 1949. En 2008, fort heureusement, la frontière a repris son rôle de « salon par où entrent les visiteurs ». La sécurité en est devenue la préoccupation majeure du Gouvernement haïtien. Désormais, des deux cotés de l'île on parle de forces de police frontalière spécialisées pour lutter contre toutes les formes d'insécurité, incluant les trafics de personnes et de stupéfiants.

La frontière haïtiano-dominicaine ne diffère en rien des autres en ce qui concerne les activités hors contrôle des structures régulatrices et des forces de l'ordre. Le manque de moyens et de formation des autorités des deux cotés de la frontière, et d'autres raisons que l'on verra plus loin laissent la porte ouverte à beaucoup d'activités marginales.

Trafic d'armes et de stupéfiants: Le trafic de stupéfiants à travers nos frontières en Amérique latine constitue une plaie. Jusqu'ici, Haïti et la République dominicaine restent des points de transit assez connus de la drogue et autres produits illicites. Ces deux pays ne sont pas de grands producteurs. Cependant des mercenaires de différents horizons en sont arrivés à transformer la zone frontalière en un milieu piégé ouvert au trafic d'armes, de stupéfiants et de produits illicites. Il suffit de rappeler qu'en 2004, le Gouvernement haïtien a été tenu en échec et finalement dérouteré par des rebelles qui s'étaient procuré leurs munitions dans la zone frontalière.

2.3 Les caractéristiques locales originales

2.3.1 A Belladère

A Belladère vient de se terminer le 16 mars 2008 la foire binationale mettant en valeur les ressources écotouristiques, agricoles, et humaines inestimables de tout le plateau

central. Le Gouvernement y a établi l'électricité depuis la Centrale hydroélectrique d'Onde Verte et a reconstruit les rues internes et la route d'accès à la frontière. D'ici la fin de l'année 2009, toute la route reliant Belladère à Port-au-Prince, via Mirebalais, sera asphaltée. Du point de vue touristique, Belladère ouvre la porte sur les richesses du plateau central soit le Lac de Péligre, Saut d'Eau, le Bassin Zim, etc. Les visiteurs du côté haïtien ont la possibilité de solliciter le visa du consulat dominicain pour arriver jusqu'à Santo Domingo.

Les infrastructures frontalières (douane, immigration, police, accueil de réfugiés etc.) les plus modernes seront construites et terminées au cours de l'année 2008 sous supervision de la PADF offrant à tous les secteurs les meilleures opportunités pour le traitement de leurs marchandises. Un marché frontalier tant attendu par la population belladéroise sera construit bientôt dans le même espace. Le système d'eau potable reste à améliorer.

La ville de Belladère est déjà dépassée par l'intensité des activités qui s'y déroulent et les pressions des populations. Les secteurs privé et public sont donc invités à y investir davantage pour apporter des services complémentaires tant attendus et bénéficier des installations de base. Jusqu'ici, Belladère ne dispose que de deux coopératives d'épargne et de crédit pour les transactions financières.

2.3.2 A Ouanaminthe

A Ouanaminthe ont déjà commencé les travaux de construction de la route départementale du Nord-Est reliant Ouanaminthe à Cap haïtien, offrant ainsi au tourisme international haïtiano-dominicain l'accès aux chefs-d'œuvre historiques, touristiques et écotouristiques du grand Nord. Désormais avec cette route, tous les moyens de communications (téléphone, internet, voie terrestre) deviennent disponibles. Notons qu'à Ouanaminthe il existe un petit aéroport à moderniser. Ouanaminthe et Belladère sont les deux villes de la frontière à avoir un rang de vice-délégation.

A Ouanaminthe on retrouve des organisations relativement fortes disposées à appuyer les activités de développement. Parmi elles on citera les syndicats de chauffeurs, de motocyclistes, de commerçants etc. On retrouve des mouvements de femmes, des regroupements d'agriculteurs, des associations d'éleveurs, etc.

Ouanaminthe représente, après Malpasse, le plus grand point de transactions frontalières par le volume et l'intensité. Elle est le point d'approvisionnement de tout le grand Nord à partir des provinces dominicaines de Santiago, Monte Cristi, et Dajabón, voire de Santo Domingo. Les jours de marché on y enregistre des transactions des produits de première nécessité en grandes quantités. Cependant durant toute la semaine plusieurs camions chargés de produits divers dont particulièrement des tonnes de matériaux de constructions traversent la ville à destination de Fort Liberté, du Cap et parfois de l'Artibonite (Gonaïves).

2.3.3 L'aire de Malpasse

Malpasse a été depuis plus d'un demi-siècle le principal point d'échange entre les deux pays de l'île. La route qui y mène passe au bord du parc de Fonds Parisien puis du lac Azuei, plutôt caractéristique d'une zone subtropicale sèche avec son potentiel touristique extraordinaire.

La première grande expérience de gestion ferme de la frontière a été tentée à Malpasse. Elle a permis de tripler les rentrées douanières en un seul mois à la fin de l'exercice fiscal octobre 2005- septembre 2006, passant de 15 millions à 45 millions de gourdes. Ce record a

été battu seulement en changeant la totalité du personnel douanier du jour au lendemain, sans nouvel équipement, sans aucune amélioration du cadre environnemental. Et qu'en sera-t-il quand les structures de douane, d'immigration, de police seront modernisées de façon à répondre à des critères de contrôle strict permettant de diminuer les fuites au strict minimum ? Cela signifie que la frontière de Malpasse est une source de collecte de fonds exceptionnelle pour l'Etat si sa gestion est prise au sérieux.

A Malpasse, on ne trouve pas seulement des installations frontalières dont la rentabilité se passe de commentaires. C'est aussi le site d'un marché frontalier qui fonctionne le lundi et le jeudi. Le rayonnement des activités mercantiles de cette zone arrive au-delà de Petit Goâve et de St Marc et atteint l'île de la Gonâve. En dehors (et en plus) des services de transport quotidien venant de Santo-Domingo ou de Port-au-Prince, des dizaines de camions y arrivent et/ou en repartent chargés de produits alimentaires et de biens divers les jours de marché.

Malpasse est aussi le lieu de transit de milliers de voyageurs par jour qui entrent ou sortent d'Haïti. Les véhicules et les personnes ont besoin de services de base dont des restaurants, des pompes à essence, des services de communication téléphoniques voire cybernétiques, de l'accueil touristique etc. Pour payer les frais d'immigration et de douane ordinaire, il faut au moins un agent de change sinon une banque. Autant de services que le secteur privé aussi bien que le secteur public ont intérêt à installer pour être sont non seulement directement et immédiatement rentables mais encore parce qu'ils portent en eux-mêmes les principes de leur reproductibilité et de leur agrandissement du point de vue investissement.

2.3.4 Anse a Pitres

Anse à Pitres, l'extrême pointe du Sud-est d'Haïti, représente le lieu de rendez-vous commercial par excellence de tout le département avec la province dominicaine adjacente de Pedernales. Du point de vue mouvement démographique, la population de cette commune se trouve au moins doublée le lundi et le vendredi, jours de marché frontalier. La clientèle arrive en camions de Port-au-Prince ou en bateaux de Jacmel et autres agglomérations du Sud-est.



Jour de marché binational à Pedernales et Anse à Pitres

Anse à Pitres offre aux visiteurs de très belles plages qui s'étirent vers la commune de Grand Gosier. La nature et la tectonique ont doté cette commune de contours et d'un relief capricieux qui supportent une écologie tout à fait originale qui captent le visiteur. Les attraits de cette ville ne se dissocient pas de sa proximité d'avec la communauté de Thiotte où se trouve la forêt de pinus occidentalis, réserve écologique mondiale, ni de la chute de Pichon au haut de la commune de Bellanse dont la capacité en hydroélectricité peut alimenter les quatre communes de la région. La

ligne frontalière y est bien définie par le lit de la rivière en aval de laquelle a été construit le

barrage international qui sert à l'irrigation de la basse plaine tant à Pedernales qu'à Anse à Pitres.

Anse à Pitres a comme caractéristique essentielle que du jeudi matin au lundi soir, il est rempli de commerçants, à cause des deux jours de marché frontalier du vendredi et du lundi. La carence de structures d'accueil que la commune attend encore telles hôtels, restaurants, banques, pompes à essence, lieux de divertissement, etc. fait que la plupart des voyageurs s'établissent de l'autre côté de la frontière ou sont obligés d'écourter drastiquement la durée de leurs voyages. Cela cause un manque à gagner certain pour la commune tant au niveau du petit commerce qu'au niveau de l'Etat. Enfin, à Anse à Pitres, on retrouve un consulat dominicain où les voyageurs internationaux, et les étudiants peuvent se procurer le visa d'entrée.

Devant l'évidence qu'avec de meilleurs moyens les structures douanières rapportent au moins le double de leurs rendements actuels, les structures d'Etat envisagent actuellement de construire des locaux appropriés pour de meilleurs services aux populations. De même, il est question de construire un marché frontalier suite aux différentes revendications de la population locale.

D'une manière générale, Anse à Pitres est considérée comme la partie la plus vierge de la frontière vu le peu d'interventions tant du secteur public que du secteur privé qui y ont été déjà consenties. Toutes les opportunités y restent encore ouvertes.

2.3.5 Le grand couloir écologique Quisqueyen

La frontière haïtienne est aussi l'espace du grand couloir de la biodiversité de l'île. Et plus que du côté dominicain, les zones de vies diverses avec leurs espèces correspondantes existent dans cet espace. On se souviendra que c'est précisément à partir du gradient partant du lac Azuei pour arriver vers le Sud dans la forêt de pinus occidentalis de la Selle que le spécialiste Leslie Holdridge élaborait la fameuse thèse sur la définition des zones de vie en écologie. Autrement dit, du point de vue scientifique, cette forêt endémique a une grande importance.

3 PRESENTATION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT FRONTALIER

3.1 Bref historique

Depuis avant même les élections législatives de 2006, certains Candidats aux législatives avaient pris l'habitude de discuter de la problématique frontalière. Les derniers événements survenus avec la présence de plusieurs troupes étrangères dans le pays, la faiblesse indiscutable des services de police, la fragilité et la porosité de la ligne frontalière donnant lieu à toutes sortes d'activités illégales et immorales avaient fini par créer une conscience revendicatrice de la part des citoyens de la frontière en particulier pour la fourniture de meilleurs services aux populations concernées.

On se rappellera qu'au cours de l'année 2003, les postes frontaliers de Belladère et Ouanaminthe avaient même échappé pendant plusieurs mois à tout contrôle du Gouvernement en place avec les conséquences administratives, techniques et économiques dont le pays pâtit encore. La nécessité de réaffirmer l'appartenance de la région frontalière à la République d'Haïti notamment par son intégration effective dans l'agenda

gouvernemental s'imposait à tous. Il revenait essentiellement aux élus locaux, -Collectivités territoriales et Parlementaires,- d'en assurer le suivi.

Ainsi, à l'ouverture du Parlement, après les élections, l'une des premières grandes initiatives aura été la création d'une nouvelle Commission Parlementaire appelée à se pencher spécialement sur la problématique binationale en général et frontalière en particulier. Cette nouvelle Commission spécialisée créée en juin 2006 allait prendre le nom de Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier.

3.2 Mission de la Commission

La Mission De la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier est de fournir au Gouvernement et aux populations un cadre légal de fonctionnement pour garantir le développement socioéconomique des populations locales, maintenir des relations amicales et pacifiques avec l'Etat dominicain, sauvegarder les intérêts nationaux et assurer la sécurité intégrale de toute la région frontalière.

3.3 Vision de la Commission

La Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier a comme vision le renforcement des organisations frontalières de façon à stimuler le développement national, et l'implantation et la dynamisation de structures étatiques frontalières suffisamment pourvues de moyens efficaces pour apporter aux populations les services sociaux de base, garantir la sécurité et veiller à la protection des intérêts nationaux dans toutes leurs dimensions politiques, économiques et sociales.

3.4 Structure de la Commission et membership

La Commission est gérée par un Président, un Vice -Président, un Secrétaire-Rapporteur à mandat annuel renouvelable. Le jour de travail officiellement réservé pour les Commissions au Parlement est le vendredi. Cependant elles peuvent se réunir et travailler au gré de leurs besoins. La Commission convoque les rencontres spéciales deux semaines à l'avance pour discuter des problèmes d'importance départementale, régionale ou nationale.

Des élections ont lieu en Janvier de chaque année au cours de la semaine où a lieu le choix du Président de la Chambre des Députés. La durée du mandat est d'une année. La Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier regroupe en principe tous les Parlementaires qui se sentent interpellés par le dossier. Sont directement éligibles et en font partie d'emblée les Parlementaires (Sénateurs et Députés) dont la juridiction tombe à l'intérieur de l'espace dénommé la « Région Frontalière ».

3.5 La méthode de travail de la Commission

La Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier nécessite beaucoup d'informations relatives à l'environnement, au droit international, à l'immigration, aux traités internationaux concernant son domaine de travail. De même aussi, il lui faut compléter des dossiers sur l'écologie, la population, les caractéristiques socio-économiques générales de son aire d'action. Elle envisage la préparation de dossiers techniques tant pour elle que pour l'édification du Parlement en général. Pour cela, elle utilise les services de Consultants.

La préparation des forums représente déjà un travail titanesque eu égard aux démarches et aux délais impartis parfois pour les réaliser. Ensuite, il faut passer les contrats de travail. Identifier les compétences techniques quand cela est nécessaire représente déjà

une étape intéressante. Mais pouvoir en disposer au moment voulu constitue aussi la plus grande gageure. Car, il faut disposer des moyens y relatifs. La grande partie des travaux à réaliser quant aux débats et aux résolutions ne l'a pas encore été par manque de moyens pour payer les spécialistes requis.

3.6 Les grandes options pour le plan biennal 2007-2009

Pour la période allant d'octobre 2007 à octobre 2009, la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier a mis au point un programme sur lequel elle se propose de travailler. Le dit programme comprend des activités visant, entre autres :

- a) l'adoption d'une série de lois pour faciliter les travaux du Gouvernement ;
- b) La constitution d'une documentation de référence en reprenant tous les dossiers relatifs au fonctionnement de la Commission Mixte bilatérale Haïti-République dominicaine, les traités et accords signés avec la République dominicaine, les conventions relatives à la problématique frontalière ;
- c) L'appui aux organisations frontalières dans leurs démarches visant le renforcement institutionnel ;
- d) La dynamisation des relations avec les collectivités territoriales pour améliorer la représentation nationale au niveau de la frontière ;
- e) L'accompagnement de la diplomatie haïtienne et de la Commission mixte pour l'établissement de consulats dans les villes dominicaines limitrophes qui le requièrent ;
- f) la collecte d'informations sur la réglementation des redevances douanières des commerçants et le service d'immigration.

4 LE FORUM COMME STRATEGIE DE TRAVAIL

4.1 Introduction

L'organisation de forums divers est venue de la nécessité de réaliser un travail axé sur les réalités vécues sur le terrain. La meilleure stratégie pour atteindre cet objectif consistait à consulter les organisations de terrain et les responsables de tous ordres impliqués dans le processus. De la part des Parlementaires, ces forums faisaient partie de la bonne pratique de gouvernance locale. Le dialogue et la participation des groupes locaux paraissaient donc indispensables pour atteindre les objectifs en ce qui concerne leurs viabilités.

Enfin, il a donc été résolu d'organiser aussi bien des forums locaux avec les communautés frontalières que des forums nationaux ou régionaux avec des acteurs dont le pouvoir et/ou les responsabilités d'interventions se retrouvaient à un niveau plus élevé. De toute façon, le résultat devait refléter les consensus entre personnalités et institutions engagées effectivement dans la gestion de la problématique frontalière.

4.2 Ressources impliquées dans le lancement des forums

Le lancement de forums a soulevé dès le départ la question des ressources disponibles. Cette disponibilité se posait en termes de qualifications techniques et aussi en termes de ressources financières et matérielles en général. Tout naturellement, les dispositions pour l'organisation de chaque forum devaient être supportées par le Comité de gestion de la

Commission. Les mises en place, -à commencer par la conception du document préparatoire,- jusqu'au rapport final revenaient aux Consultants divers à embaucher à cette fin.



Membre de la Commission au travail

Le suivi revenait aux Consultants et au staff de la Commission ensemble pour son efficacité. Ainsi, dans la mise en marche de cette grande machine, on constatait la mobilisation de ressources humaines assez disparates et pourtant complémentaires pour la matérialisation des objectifs. On notera que dans la réalisation des différentes rencontres organisées jusqu'ici, tant à l'intérieur d'Haïti qu'en République dominicaine, la Commission Parlementaire pour le

Développement Frontalier a toujours bénéficié de l'appui de la Pan American Development Foundation (PADF) institution membre de l'Organisation des Etats Américains (OEA).

4.3 Groupes de participants visés dans chaque type de forum

- Les forums identifiés variaient en objectifs spécifiques. Plusieurs thèmes de grande importance étaient censés être débattus. L'efficacité et la richesse des rencontres dépendraient définitivement de la qualité des invités et de leurs capacités à participer dans les débats et les enrichir. On s'attendait à recevoir des hommes et des femmes dont la force de la pensée pouvait permettre une remise en question effective et sans détour des tabous qui entouraient la réalité nationale, par delà son expression frontalière et l'empêchaient d'évoluer positivement.
- Ainsi, il avait paru évident que, dans un tour de table préliminaire comme était censé l'être le premier forum, eut été invitée toute une pléiade de personnalités et d'institutions nationales et internationales. Pour cette même occasion, parmi les meilleurs partenaires, on était censé retrouver les résidents de la frontière dont les autorités membres des Collectivités Territoriales, les délégations des organisations de base et des organisations de développement. Pour les autres débats, les invitations tendraient à être plus sélectives et plus directes de façon à mieux cerner les objectifs visés.

5 LA PREPARATION DU PREMIER FORUM NATIONAL

5.1 Présentation du premier forum national

La Commission des Parlementaires pour le Développement Frontalier a situé le premier forum sur la problématique frontalière dans le cadre d'une série de rencontres locales, régionales et nationales qui ont déjà commencé le long de la frontière pour permettre aux législateurs de mieux appréhender les contours de la réalité.

Le premier sommet national de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier sur la Problématique Frontalière Haïtiano-Dominicaine envisageait un tour de table simple sur les différents problèmes vécus le long de la frontière Haïtiano-dominicaine. Il entendait mettre les acteurs nationaux en présence pour réaliser une première évaluation interne, provoquer des réactions et rassembler des témoignages que chacun pourrait reprendre et affiner selon son niveau de maîtrise de la problématique. Toutes les présentations tournaient autour des quatre phénomènes suivant : migration, sécurité, commerce et environnement.

En réalité, la problématique était transversale dans la mesure où les populations frontalières manquaient de tout. Certaines communautés paraissaient aussi éloignées que le bout du monde tant les infrastructures de communication, les services de base y faisaient défaut. Parmi les besoins primaires et immédiats les plus criants des couches défavorisées, on pouvait citer sans réfléchir, entre autres, la santé, l'eau potable, l'éducation, l'encadrement agricole, l'électricité...

Le programme conçu ne prévoyait pas la participation de la partie Est de la frontière. Et cela n'avait rien de négatif. Il répondait simplement à la préoccupation des organisateurs de réaliser un consensus interne sur les problèmes frontaliers avant d'en discuter avec les autres partenaires éventuels. Les principaux invités ont été donc les organisations frontalières, les mairies, les institutions nationales et internationales impliquées dans des activités ponctuelles au niveau de la frontière haïtienne.

5.2 Objectifs du premier forum national

Les objectifs du forum national et interne entre les seules institutions et organisations nationales concernées tels que formulés dans le dossier distribué aux participants étaient de :

Permettre aux autorités, à la société civile en général et aux organisations frontalières de faire le point sur les principales dimensions de la réalité frontalière Haïtiano-dominicaine;

Réaliser un consensus global entre les intervenants nationaux et internationaux, le secteur privé et le secteur public sur la nécessité d'élaborer et d'adopter un plan de développement frontalier ordonné et de synchroniser les interventions de terrain pour sa matérialisation.

5.3 Résultats attendus du premier forum national

Les principaux résultats attendus de cette rencontre de deux jours sont résumés en trois grands paragraphes par les organisateurs :

- a) Établissement d'un dialogue dynamique et permanent entre les autorités, les populations locales, et les décideurs politiques nationaux et internationaux d'une part et meilleure perception de la réalité frontalière par les autorités centrales, les bailleurs de fonds et les ONGs d'autre part ;
- b) Consensus, entre les différents intervenants et opérateurs locaux, sur la nécessité d'un plan de développement frontalier et mise en place des instruments nécessaires à son application.
- c) Lancement au niveau des Collectivités Territoriales et des ONGs de la « TABLE-RONDE DE LA FRONTIÈRE »

5.4 Mise en œuvre générale

Le présent forum de la Commission des Parlementaires pour le Développement Frontalier organisé les 18 et 19 février 2008 à l'Hôtel Montana, à Port-au-Prince, s'inscrit dans le cadre d'une mouvance interne de la Chambre des Députés et du Parlement entier qui entendent approfondir et maintenir les contacts directs avec les populations locales, depuis les tournées du bicentenaire. Ces échanges visent à fournir au Gouvernement Haïtien les instruments légaux les plus appropriés pour dynamiser les structures de développement frontalières et nationales et faciliter la mise en place et la consolidation des structures démocratiques.

5.5 Mobilisation de personnel

La première journée de travail a commencé par la réception et l'inscription de participants comme prévu. Cette partie a été assumée par un groupe composé de trois membres de la Pan American Development Foundation (PADF) qui ont assuré spécialement la gestion de la partie propre de secrétariat des cérémonies d'ouverture allant de la préparation du matériel à l'organisation générale de la salle pour les événements. Des membres du personnel du protocole du Parlement haïtien expressément dépêchés en la circonstance pour accueillir le haut personnel diplomatique, ont aussi accompagné le staff de la PADF, à la réception et durant toute la durée du forum.

5.6 Recherche de financement

L'organisation générale du forum a été possible grâce à une participation du Gouvernement haïtien qui a mobilisé tout un staff en appui et a financé une grande partie des activités. Il a notamment rendu possible la participation des collectivités et autres structures locales frontalières, la publicité en général et la couverture des organes de presse. La PADF a assumé la gestion des activités du Secrétariat avec les frais connexes avant, pendant et après les rencontres. Le Projet SUNY/ARD/USAID a financé la location de la salle de conférence et les frais d'entretien des participants. Enfin, pour faciliter les déplacements, le bureau du Fond de Développement Frontalier a généreusement mis à la disposition des organisateurs directs une partie de son local à Port-au-Prince. Chacune de ces institutions a géré individuellement ses fonds. Il convient aussi de noter que chacune de ces instances a promis séparément de continuer à appuyer les activités de la Commission dans la mesure de ses disponibilités.

5.7 Les invitations

La gestion des invitations était à la charge des différentes instances impliquées dans la préparation de ce forum. Ainsi, la liste finale a reflété les suggestions des Autorités gouvernementales, des Parlementaires, de la Direction du Fonds de Développement Frontalier, du programme d'Appui au Parlement SUNY/ARD/USAID, et de la PADF.

5.7.1 Les élus et officiels du Gouvernement

Parmi les invités se trouvaient les Officiels du Gouvernement dont le représentant du Premier Ministre, des Ministres, Secrétaires d'Etat, et Directeurs Généraux. De même, et de façon spéciale, les responsables de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier ont tenu à avoir la participation des Maires des principales villes frontalières et spécialement de la Coordination des Maires Frontaliers.

5.7.2 Les internationaux



Participants de l'OEA et de la PADF

Le forum des Parlementaires pour le Développement Frontalier dès son annonce en janvier avait attiré l'attention de biens des responsables nationaux et internationaux dont notamment le siège de l'OEA à Washington. Lorsque fut définitivement acquise la Visite du Secrétaire Général Adjoint de l'OEA à Port-au-Prince à la mi-février 2008, il a paru opportun à la fois aux Parlementaires et à la mission de l'OEA de faciliter la participation de cette haute instance hémisphérique dans le déroulement des

manifestations. Ainsi, la Chambre des Députés a lancé une invitation formelle à l'Ambassade de l'OEA en Haïti et deux autres furent envoyées respectivement au Secrétaire Général Adjoint Albert Ramdin à Washington et à l'Ambassadeur de l'OEA à Santo Domingo, Mr Paul Durant pour la circonstance.

Parmi les membres de la Communauté Internationale on signalera aussi, entre autres, la participation des staffs de MINUSTAH, des Ambassadeurs, des représentants de l'USAID, de différents représentants de projets divers. des Membres du Corps diplomatique dont des Ambassadeurs de l'Organisation des Etat Américains tels le Secrétaire Adjoint de l'OEA, Son Excellence l'Ambassadeur Albert Ramdin, Son Excellence l'Ambassadeur de l'OEA à Santo Domingo, Mr Paul Durand, Son Excellence l'Ambassadeur de l'OEA à Port-au-Prince, Mr. Arthur Gray. Son Excellence l'Ambassadeur d'Haïti à l'OEA, Mr Duly Brutus.

5.7.3 La classe politique

Sur insistance de partenaires avisés, des responsables de partis politiques ont été conviés à participer à cette grande rencontre des organisations et personnalités de la frontière. Cette partie des invitations a été assez difficile à accomplir pour différentes raisons. En effet, certains partis inscrits dans la liste reçue gracieusement du CEP n'avaient pas leur adresse aux lieux indiqués et ne pouvaient être repérés par aucun téléphone. Cependant le staff responsable de la gestion de la distribution des invitations avait fait de son mieux pour que tous les responsables de partis politiques représentés au Parlement, entre autres, reçoivent effectivement leurs invitations comme prévu.

Les personnes engagées spécialement pour la distribution du courrier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Capitale avaient reçu comme instruction de remettre le plus possible le courrier personnellement aux destinataires. Il en fut ainsi dans la majorité des cas.

5.7.4 La société civile en général

Les organisations et institutions directement impliquées dans le développement économique et social au niveau de la frontière, particulièrement celles concernées par la problématique des droits humains ont figuré parmi les invités spéciaux. Certaines ont été même approchées pour des présentations dans le cadre du programme. Leur participation a été de fait remarquable à tous les niveaux des débats.

Ainsi, les organisations de femmes d'Anse à Pitres, de Fonds Verrettes, de Belladère et Ouanaminthe ont exprimé leurs inquiétudes par devant les panélistes notamment en ce qui concerne le petit commerce et le commerce informel. Les organisateurs avaient en effet accordé une importance spéciale à la présence féminine en ce forum.

Des associations de jeunes contraints d'affronter la vie sans orientation, des syndicats de chauffeurs et de motocyclistes dont notamment ceux de Malpasse ont également participé et apporté leurs opinions. Des hommes et des femmes actives et des personnes simplement intéressées par la problématique ont rehaussé de leur présence le faste du jour.

De façon spéciale, l'Initiative de la Société Civile (ISC) et des organisations affiliées étaient aussi présentes.

5.7.5 Les délégués de la frontière

Les organisations de base établies sur la frontière ont été à la fois les grands invités spéciaux et partenaires d'honneur de ce forum. En fait, l'on pouvait remarquer et entendre leurs délégués à la fois directs, agressifs et même incisifs. De fait, comme souhaité, les participants sont venus notamment d'Anse à Pitres, de Fonds Verrettes et Ganthier, de Belladère et Ouanaminthe, sans oublier Thiotte, Grand Gosier, Lascahobas, Mirebalais, etc. pour exposer et défendre leurs points de vue et débattre de la problématique frontalière sans aucun complexe.

En analysant les feuilles de présence, les organisateurs se sont rendus compte que près de la moitié des participants du lundi ne s'était pas présentée le mardi bien que du point de



Participants venus de la frontière

vue quantité de personnes présentes, la différence restât minime. Cela s'expliquait par le fait que le lundi étant jour de marché sur la frontière, de nombreux participants ne pouvaient pas donner deux jours pleins. Certains étaient venus le lundi et d'autres le mardi, notamment en ce qui concernait les communautés de Malpasse, Fonds Parisien, Fonds Verrettes, Anse à Pitres et Grand Gosier. La participation de Belladère et Ouanaminthe est restée presque la même quantitativement et qualitativement pour les deux jours du forum. Cependant, il est notoire

que beaucoup d'entre eux ont demandé la réédition du forum sur un temps plus long, soit trois jours de travail et de débat.

6 DEROULEMENT DU PREMIER FORUM NATIONAL

6.1 Remarques générales

Durant les deux jours de travail, les présentations ont eu lieu le matin en deux temps avec une pause café et l'après-midi d'un seul tenant. Les séances étaient modérées par des

Parlementaires qui se sont offerts à cette fin. Il a paru pratique de laisser les intervenants présenter d'abord leurs idées et expériences personnelles. Ensuite, le modérateur annonçait les débats, donnant la parole aux premiers sollicitants. Les panels duraient une moyenne de 1 ½ à 2 heures et les débats de 30 à 40 minutes.

6.2 Enregistrement

L'enregistrement était assuré par un groupe de jeunes dames du service du protocole du Palais Législatif et trois membres de la PADF venus expressément pour renforcer les structures en place pour le forum. À leur arrivée, le service d'accueil prenait les participants en charge pour leur inscription et ils recevaient chacun un kit d'information et de matériels de travail avant d'être accompagnés à leurs places respectives. Les informations collectées à l'inscription visaient à identifier la provenance et/ou l'appartenance organisationnelle, les catégories occupationnelles et les moyens de contacts.

6.3 La cérémonie d'ouverture du premier forum national

La Cérémonie d'Ouverture a été présidée par le Président de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier, le Député Denaud Charlemagne. A cette cérémonie ont participé des Parlementaires des deux Chambres, des Membres du Grand Pouvoir de l'Etat dont des représentants des Ministères, de membres de la communauté internationale, des professionnels divers. Mr Joseph FÉLIX, Directeur Régional du Programme binational de la PADF a joué le rôle de Maître de Cérémonie et d'animateur pour le forum.

6.3.1 Les Parlementaires

Dans la première intervention, le Vice Président de la Commission, **M. Patrick Robasson, le Député d'Anse à Pitres**, a ouvert la cérémonie en souhaitant la bienvenue à l'assistance en général rassemblée pour participer à ce premier forum national organisé pour la promotion du développement socioéconomique de la région frontalière marginalisée. Selon lui, le moment est venu de réfléchir sur la problématique frontalière eu égard aux bonnes relations actuelles entre les dirigeants des deux pays de l'île. Il s'agit d'orienter les esprits et de converger les efforts sur les faibles qui vivent collés à la frontière pour les aider à se développer. Il souhaite un plan de développement durable comme extrant principal.

Ce fut ensuite le tour de **Mme Edmonde Beauzile**, Sénatrice du Centre, Vice Présidente du Sénat de prendre la parole pour souhaiter à son tour la bienvenue aux participants et faire ressortir l'importance de la cérémonie du jour. Selon elle, Haïti et la République Dominicaine sont appelées à pratiquer une convivialité constructive. Condamnés à vivre ensemble, ces deux pays forment une communauté involontaire appelés à assumer des risques partagés. Il nous faut une solidarité intelligente qui réfère à une globalisation et une intégration frontalière. Dans cette ambiance, il faut une certaine cohésion sociale. Elle a fait remarquer que l'espace frontalier a besoin d'acteurs pour le faire vivre. Et il paraissait bien souhaitable que parmi les principaux extrants de ce forum, les organisateurs et intervenants tirassent un Plan de développement frontalier allant au-delà des vœux.

Le Président de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier, **Mr. Denaud Charlemagne, Député de Lascahobas** a souhaité la bienvenue aux participants nationaux et internationaux. Avec beaucoup de finesse, il a rappelé qu'il intervenait aux noms des différentes entités et composantes sociales de la frontière. Selon M. Charlemagne, ce forum n'est qu'une première parmi tant d'autres appelés à suivre. Il a noté que le

Parlement a assumé cette innovation en lançant formellement et définitivement des débats sur la problématique frontalière. Il a aussi insisté sur la nécessité de fournir à l'Exécutif des instruments légaux pour induire des activités basiques de développement socio-économique de la frontière, tout en garantissant la sécurité et une gestion stricte des activités de migration inhérente à toute zone frontalière partagée entre deux pays.

Après le mot du Président de la Commission Parlementaire de la Chambre des Députés, M. Charlemagne, le Vice-président du Sénat **Mr Rudolph Boulos** intervint en lieu et place du Président du Sénat, Mr. Kelly Bastien.

Le sénateur Boulos, Vice Président du Sénat, prit la parole au nom du Président absent pour faire ressortir les problèmes auxquels est confrontée la population haïtienne de la frontière contrainte de regarder vers le territoire voisin pour la satisfaction de certains services de base. L'orateur rappelle que la République Dominicaine abrite actuellement une moyenne de 15,000 étudiants, des travailleurs de la construction dont le nombre reste encore inconnu, une main d'œuvre agricole et des milliers de concitoyens évoluant dans des branches d'activités économiques diverses. Selon lui, la vision de la Commission doit aller au-delà de la frontière pour se pencher sur les solutions à apporter aux problèmes des compatriotes en diaspora.

Enfin, vint le tour du Président de la Chambre de Députés, **Mr Erick Jean Jacques**, salua la présence du Secrétaire Général Adjoint de l'OEA qui rehaussait de toute évidence le faste de la cérémonie. Il rappela que le Parlement entendait jouer son rôle prépondérant de facilitateur des interventions de développement et encouragea les participants à investir toutes leurs capacités pour faire de ce forum un succès. Il déclara officiellement l'ouverture du forum.

6.3.2 Les mots du Secrétaire Adjoint de l'OEA

Les mots du Secrétaire Général Adjoint ont été prononcés par devant les autorités gouvernementales et les membres du Corps diplomatique présents. Il a commencé par remercier et féliciter le Parlement de l'invitation qui lui a été faite pour participer à une telle initiative et réitéré l'engagement de l'OEA à continuer son appui au Gouvernement et au peuple haïtien pour le « renforcement de la démocratie, la gouvernance démocratique, la sécurité, la protection des droits humains, et le développement socio-économique ».

Après avoir rappelé un long périple qu'il a fait dans son voyage parcourant toute la frontière haïtienne et la ville de Port-au-Prince, il a informé avoir reçu des informations importantes de la part des dirigeants relatives aux grandes orientations stratégiques du Gouvernement. L'ambassadeur Ramdin a noté que « le climat actuel d'inclusion politique est essentiel pour maintenir la relative stabilité de progrès politique, économique et stabilité sociale et le progrès » et félicité les responsables. Selon lui, « il est important de canaliser l'aide internationale autant que possible à travers le budget haïtien étant donné que cela augmentera l'efficacité du Gouvernement ». Il a souligné que « la responsabilité du développement politique et socio-économique revient en premier lieu aux Haïtiens eux-mêmes ».

En ce qui concerne la frontière, l'Ambassadeur Albert Ramdin a fait remarquer que « Que ce soit la frontière entre le Nicaragua, et le Salvador, l'Equateur et la Colombie, les Etats-Unis et le Mexique, il y aura des problèmes de contrebande et de migration non documentée et les difficultés relatives au commerce ». Les réalités frontalières ont un patron de comportement qui ne saurait différer entre Haïti et la République Dominicaine. Et « le meilleur outil pour combattre la corruption et la contrebande sur la frontière est la

transparence » dans la vulgarisation des normes régissant la migration et le commerce auprès des populations frontalières et autres utilisateurs des services. L'Ambassadeur a plaidé en faveur de la Commission mixte et d'autres groupes de travail formels œuvrant pour le dialogue effectifs et le renforcement du partenariat et de la coopération.

Finalement, le Secrétaire Général Adjoint M. Albert Ramdin a affirmé que l'OEA s'engageait « à encourager ses Etats Membres et autres membres de la communauté Internationale :

A renforcer et soutenir leur assistance au Gouvernement haïtien pour qu'il puisse continuer à établir et renforcer les infrastructures de base le long de la frontière ;

A améliorer la synchronisation de l'assistance technique venant de diverses sources, et à contribuer au « Fonds de Développement Frontalier » ;

6.4 LES PRESENTATIONS

6.4.1 Migration

La migration entre la République Dominicaine et Haïti reste un sujet incontournable dans les débats divers concernant l'île Quisqueya. Ces deux pays occupent une seule petite île et de façon indéniable, tout problème social ou politique, toute retombée économique positive ou négative d'un côté rejaillissent fidèlement sur l'autre. En dépit des accords de migration, pour des raisons diverses, les faiblesses institutionnelles liées au développement agressif du capitalisme dans les deux pays impliquent un va-et-vient continu le long de la frontière, en dehors des points réguliers de contrôle. Le thème de la migration a été abordé par deux personnalités actives sur la question.

La République Dominicaine constitue un pôle migratoire très important de la population haïtienne. Les raisons pour migrer varient d'un groupe de personnes à l'autre. touche plusieurs catégories de gens à savoir ceux qui y vont pour exercer leur profession, pour vendre leur force de travail en agriculture, infrastructure et construction, pour s'établir définitivement, pour le commerce, le tourisme, pour visiter la famille sans oublier le trafic de la traite de personne qui draine aussi beaucoup de monde dans la république voisine. Toutes ces catégories de migrants subissent d'une façon ou d'une autre de l'injustice la part des dominicains.

Selon Madame Colette Lespinasse qui intervenait sur le sujet, il existe un réseau informel s'occupant de la migration. Mais sur les 391 kms de frontière, il devient difficile d'assurer la gestion de la mouvance de cette mobilité humaine. Mme Lespinasse a aussi fait remarquer que la question de migration devrait être considérée comme un secteur transversal dont chaque secteur qui aura à intervenir dans la région devrait tenir compte. Les institutions qui sont censées gérer ce problème à savoir le MITC, Ministère des affaires sociales, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Justice, Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger, sont quasiment inexistantes. Elle a aussi signalé l'inexistence de cadre légal sur la gestion de migration. Aucune convention n'a jusqu'à date été ratifiée par l'État Haïtien en ce sens et les collectivités n'y sont pas non plus impliqués, mis à part un manque de collaboration entre les haïtiens entre eux. Madame Lespinasse a aussi signalé qu'en moyenne les dominicains rapatrient 10 mille haïtiens par année.

Selon Monsieur **Féroul** un autre panéliste, le problème de la migration débute avec les problèmes de l'industrie sucrière, à la fin du 19^{ème} siècle dans beaucoup de régions de l'Amérique latine et des Caraïbes dont Cuba. Entre 1974 et 1980, trente nouvelles usines

sucrières ont vu le jour en RD. Il a précisé que certaines industries dominicaines ont jusqu'à 90% de main d'œuvre haïtienne. Donc, la cause de la migration d'haïtiens vers la RD est surtout d'ordre économique et cette catégorie de gens se retrouve, de fait, prise dans un engrenage irréversible.

Mr FÉLIX a fait remarquer que, du côté dominicain, les villes frontalières sont considérées comme la capitale de leur commune alors que dans le cas haïtien les villes frontalières sont en général des villes de deuxième au dernier niveau. D'où l'évocation du problème de déficience de représentativité institutionnelle au niveau de la région frontalière haïtienne.

6.4.2 Le commerce

Les relations commerciales entre les deux pays ne sont pas à *leurs meilleures figures*. Selon Mr. Daniel O'Neil, Directeur du projet binational de la PADF en RD, on peut noter l'existence de beaucoup de faiblesse du côté Haïtien dans la façon de gérer la frontière. Dans les marchés dits binationaux, de 1993 à 1995, les dominicains ont investi en créant des usines desservant particulièrement la population haïtienne. A Ouanaminthe par exemple deux usines dominicaines fonctionnent 24/24. A ce niveau, les haïtiens paient des taxes sur les produits alors que les dominicains ne le font pas. Ces derniers vendent en moyenne 150 millions de gourdes de produits par mois aux haïtiens. Les possibilités d'échange entre les deux pays sont immenses. Monsieur O'Neil a conseillé aux haïtiens d'intensifier la production de mangues, d'avocats et de tant de produits qu'achètent les dominicain, et de favoriser la pêche.

Un autre facteur important au niveau économique est la gestion faite au niveau des douanes. **Monsieur Fresnel Jean Baptiste**, Directeur général des douanes a fait remarquer qu'à la frontière, seulement trois postes douaniers ont été recensés. A ce niveau, le paiement de taxes des marchandises se fait dans les conditions très peu fiables. Aucune succursale de la BRH, gestionnaire du trésor public, n'est présente à ce niveau, sauf à Ouanaminthe. Les banques devant assurer les transactions, en l'occurrence la BNC, n'est présente qu'à Ouanaminthe où celle-ci représente la BRH. A Belladère les transactions sont effectuées avec la Unibank via Mirebalais vu qu'il n'existe aucune banque sur place. Les transactions se font en nature et quotidiennement un véhicule blindé assure le transport de l'argent collecté vers la capitale avec tous les risques que cela comporte.

Monsieur Jean Baptiste a souligné que malgré cette carence dans les structures de gestion de la douane, les recettes effectuées ne sont pas négligeables. A Ouanaminthe par exemple, la recette mensuelle peut aller jusqu'à 10 millions de gourdes. Bien que depuis les années 90, selon la légalité du droit fiscal, la douane ne prélève aucune taxe à l'exportation. Ce qui crée un déficit du budget à ce niveau.

Force aussi est de constater une grande carence en agents douaniers au niveau national. Dix mille jeunes sont actuellement inscrits pour suivre des formations en agence douanière. Cependant il est difficile de trouver de professeurs compétents en la matière pour assurer la préparation des tests, la surveillance et la correction.

Des mesures restent à prendre au niveau du code douanier pour que la douane puisse, de façon efficace, assurer l'une de ses principales fonctions qui est la protection économique. La douane doit aussi renforcer ses relations avec les secteurs public et privé.

Selon le droit fiscal, il n'existe pas de loi à l'exportation et l'Etat ne peut dans ce cas assurer sa fonction de protecteur de la production nationale. L'actualisation du code douanier reste donc une priorité en ce domaine.

6.4.3 Sécurité

Le thème Sécurité a été abordé par les deux principales entités responsables qui sont la Direction Générale de la Police Nationale et la MINUSTAH. Ces deux entités étaient respectivement représentées par MM. Mario Andrésol et Kossi Tiassou.

6.4.3.1 La Police Nationale

Elle a été représentée par son Directeur Général, M. Mario Andrésol qui a du aussi représenter le Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique empêché. Il a abordé la problématique de la sécurité d'un point de vue national mais dans un cadre insulaire.

En ce sens, **il a expliqué que l'île d'Haïti restait un lieu** de transit pour les trafiquants de la drogue et autres classes de stupéfiants. Géographiquement et stratégiquement, Haïti reste un pays favorable aux trafics illicites terrestres et maritimes et est particulièrement considérée comme lieu de transit pour le trafic de la drogue surtout dans l'espace allant d'Ouanaminthe à Port au Prince. La présence policière sur les 391 Km de côte frontalière est faible. De ce fait, selon le Directeur Général de la Police, les quatre principaux points de transit de la frontière, -savoir du Nord au sud, Ouanaminthe, Belladère, Malpasse, Anse à Pitres,- représentaient des aires très critiques en matière de gestion de la sécurité frontalière.

Du point de vue des infrastructures, les cantonnements, qui depuis environ un siècle étaient occupés par les Marines américaines, puis par les Forces Armées d'Haïti (FAd'H), se trouvaient actuellement en délabrement. Ils servaient encore d'abris fragiles pour les agents de la PNH regroupés en effectifs assez réduits dans la région frontalière. Quinze de ces postes titubaient encore de façon presque insignifiante. Une telle situation ne pouvait que



Responsables de la Sécurité

favoriser les trafics illicites. Selon Mr Andrésol, la police ne disposait définitivement pas des outils de travail permettant de couvrir les mêmes aires qui jadis étaient contrôlées par les FAd'H. De Ferrier aux Anses à Pitres, en passant par Belladère et Malpasse, les postes de police étaient dans un état déplorable quand ils existaient.

Quant aux ressources, la PNH actuelle n'était en rien comparable aux disponibilités des FADH qui, en plus de tenir et d'entretenir des postes de police et des casernes,

disposaient des agents de police rurale pour l'action et l'information. Un des nombreux exemples était celui de Fonds Verrettes encore sans policier en février 2008, soit quatre ans après la débâcle de février 2004. Cette dernière situation se devait en partie à l'indisponibilité de local dans cette communauté. Cette situation d'insécurité avait des impacts négatifs sur l'exploitation illicite et à outrance de la forêt des Pins (réserve naturelle). A Fonds Verrettes, la situation policière était couverte par les policiers de Ganthier et, régulièrement, les unités de la PNH passaient sur les lieux et effectuaient des contrôles de routine et procédaient même des interpellations.

M. Andrésol a dit que les Opérations illicites se développaient en réseaux impliquant plusieurs nationalités à travers les frontières terrestres, maritimes et aériennes. En fait, la Police Nationale d'Haïti gérait un héritage actuellement au-dessus de ses moyens. Sur les quatre postes de contrôle les plus importants, Malpasse et Ouanaminthe étaient les moins défavorisés. Malgré tout, Malpasse le poste frontalier le plus important de la frontière Haïtiano-dominicaine présentait beaucoup de faiblesses. Il fallait bien constater que les dominicains de leur côté, déployaient massivement des Forces Armées sur la frontière.

Entre la Police Nationale d'Haïti et le Cuerpo Especializado de Seguridad Fronteriza (CESFRONT) de la République Dominicaine, il s'est développé jusqu'ici une assez bonne collaboration. De temps à autre, on enregistrerait des rencontres entre les principaux responsables de ces deux entités à la recherche de solutions aux problèmes frontaliers. La Police Nationale continuait d'explorer les possibilités pour la mise en place de forces spécialisées pour la frontière. Cela expliquerait aussi d'ailleurs que dans la révision de son mandat pour cette année, la MINUSTAH ait été appelée à renforcer les activités de surveillance de la ligne frontalière.

6.4.3.2 La MINUSTAH



Représentation de la MINUSTAH

La MINUSTAH, depuis son nouveau mandat en 2007, a déployé le long de la frontière Haïtiano-dominicaine des Unités de surveillance en guise de contribution à la sécurité frontalière. Son représentant a souligné que cette structure a été déployée sur demande de l'Etat Haïtien et qu'elle fonctionnait selon les vœux du Gouvernement. Sa présence sur la frontière ne se limitait pas seulement aux quatre principaux points bien qu'en fait la notion de sécurité frontalière n'ait

pas été explicitement définie. Elle allait bien au-delà.

Selon le représentant de la MINUSTAH, l'institution travaillait en collaboration et en appui à la PNH et sur recommandations expresses du Gouvernement haïtien. Elle entendait aider à sécuriser les intérêts de l'Etat et de la population. Elle prenait à cœur la région frontalière et, actuellement, face aux contrebandiers de Malpasse, elle envisageait de placer de petits bateaux à moteur pour patrouiller sur le lac Azuei.

6.4.3.3 Les débats sur la sécurité

Ils ont été les plus laborieux. En particulier, la Police Nationale fut assaillie de questions. Et la présentation de Monsieur Andrésol a suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants.

Certains se demandaient perplexes, s'il était vrai que, malgré son effectif réduit sur le territoire national par rapport aux besoins, la PNH ne pouvait pas vraiment envoyer des contingents de dissuasion minimales dans certains postes frontaliers. D'autres se questionnaient sur la situation géographique des commissariats (ex. celui de Ganthier) qui

ne se situaient pas à l'entrée de la frontière assurant ainsi la protection de la population des abus du voisin alors qu'au niveau dominicain l'on observait le contraire.

Les gens de Fonds Verrettes aimeraient pour leur part avoir au cours du mois de février 2008, deux (2) postes de police pour aider à stopper la déforestation, contrôler le trafic de personnes, de la drogue, des armes à feu et des armes créoles de toutes sortes. Selon eux, Fond Verrettes était une zone qui demandait beaucoup plus d'attention de la part des décideurs que celle qui lui était actuellement accordée.

De plus, ils se sont montrés plus que jamais inquiets sur la mauvaise gestion de l'environnement de la zone car beaucoup d'autorités et de particuliers juraient de faire fortune à partir des arbres de la forêt des Pins, réserve naturelle unique de la République. Ils ont attiré l'attention du Directeur Général de la police sur une lettre portant les sceaux des Ministères de l'Agriculture et de l'Education Nationale, reçue par le Commissariat de la Croix des Bouquets, sollicitant le laissez-passer pour 20 camions de planches en provenance de la Forêt des Pins pour la construction de bancs au bénéfice des écoles du **Sud-est et Nord-Ouest**. Cette lettre s'est révélée fautive après consultation immédiate des signataires.

Les représentants d'Anse à Pitres de leur côté, se demandaient pourquoi malgré la présence actuelle de la MINUSTAH la situation d'insécurité allait de mal en pis. Certains se questionnaient sur la mauvaise répartition des policiers au niveau de la frontière, où malgré le niveau de banditisme des dominicains sur les haïtiens, certaines zones sont négligées par rapport à d'autres. Enfin, il restait bien des doutes sur l'efficacité de la synergie PNH/MINUSTAH pour résoudre les problèmes frontaliers.

Face à toutes ces préoccupations, le Directeur Général de la Police annonça qu'il allait de concert avec son équipe faire de son mieux pour pallier les divers problèmes énoncés. Selon lui, l'idéal serait de trouver une synergie d'action permettant d'avancer et de pallier le problème d'insécurité qui prévalait actuellement au niveau de la frontière. L'initiative à moyen terme consisterait à construire des commissariats et sous-commissariats permanents avec toutes les structures et infrastructures nécessaires. Cela demanderait aussi la présence de policiers formés en protection frontalière capables de gérer efficacement ces espaces. En tout cas, M. Andrésol a annoncé dans les prochains mois l'aménagement de 6 commissariats sur la frontière.

Monsieur Andrésol reprit que bientôt, un poste de la MINUSTAH muni de 2 bateaux serait bientôt installé à Fond Parisien. Il était aussi conscient de la mauvaise situation stratégique du Commissariat de cette zone avec le lac d'un côté, et de l'autre, la route et les policiers actuels qui n'ont pas de vraie formation en protection frontalière. Il fit aussi état de la situation de marronnage de la part des policiers de certaines zones dont Fond Verrettes, Thomazeau etc., à cause du manque de structures de base dans les commissariats pour les accueillir. Selon Mario Andrésol, le problème d'insécurité était une problématique transversale à embrasser globalement.

Au cours du forum le Directeur Général de la Police a fait plusieurs promesses aux participants. En allant au cas par cas, il promit pour Fonds Verrettes d'établir des contacts avec le Commissariat de la Croix des Bouquets sur la possibilité de déployer quelques policiers dans la zone moyennant un minimum de structures pour éviter le marronnage. Il promit aussi d'effectuer bientôt une visite de prospection à Fonds Verrettes en compagnie du maire et du commissaire de la Croix des Bouquets. Pour Anse à Pitres, il précisa que des palliatifs ont été mis à la disposition du Commissariat (Véhicules, ressources humaines et munitions) en attendant mieux.

Pour finir, il a insisté sur le fait que pour résoudre les problèmes en profondeur et en permanence il faudrait l'intervention et la participation des collectivités et de tous les secteurs, et la création des structures à tous les niveaux au sein de la Police à savoir Police de l'air, police environnementale, police frontalière etc.

6.4.4 Les Maires et l'Association des Mairies Frontalières

Comme intervenants, les Maires de chaque commune en l'occurrence ceux d'Anses à Pitres, de Fond Verrettes, de Belladère et de Ganthier ont à tour de rôle établi un inventaire des potentialités en termes de ressources naturelles et des difficultés de leurs communes respectives. Pour ces dernières, la situation de l'une est assez peu différente de celle de l'autre. L'assistance a eu une opportunité spéciale de vivre en quelque sorte la situation de toute la région frontalière haïtienne. Parmi les problèmes soulevés par les maires, on a pu noter :

- a) Des problèmes de migration ;
- b) Des abus et des agressions sur les agriculteurs haïtiens par les agriculteurs dominicains ;
- c) Des problèmes d'infrastructures qui obligent l'agriculteur haïtien à commercialiser beaucoup plus avec la partie dominicaine au risque de payer à prix fort les frais de douanes ;
- d) Des trafics d'armes illégales, armes créoles d'une part et le trafic de personnes d'autre part ;
- e) La dégradation de l'environnement ;

Si leurs problèmes ne sont pas différents, leurs attentes ne l'étaient pas moins non plus. En effet, ils demandaient tous des infrastructures éducatives pour contrer l'exode massif d'étudiants vers la République Dominicaine, une amélioration des conditions de vie des communautés de la région frontalière. Au nom de tous les autres maires, ils ont revendiqué, entre autres, la mise en place d'infrastructures adéquates pour supporter le niveau de compétition commerciale, le développement du tourisme frontalier et écologique, le freinage de la dégradation de l'environnement, l'augmentation de la productivité des sols et le travail pour une autosuffisance alimentaire virtuelle.

7 CONCLUSION : RESOLUTIONS ET PROCHAINES ETAPES

7.1 Résolution

A la suite de ces deux jours de travail, le forum a pris fin avec, en guise de recommandations, l'élaboration d'une résolution en quatre points émise par les participants, dite ***Résolution du premier sommet des Parlementaires Frontaliers sur la Problématique des Relations Frontalières Haïtiano-dominicaines***. Ce document n'a pas pu être adopté sur le champ, vu que les différentes instances concernées ont pensé nécessaire d'analyser le texte un peu plus en profondeur. Ci-dessous, se trouve reproduit le dit document dans son intégralité :

1. - Du 18 au 19 février 2008, la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier a tenu son Premier Sommet National sur la ***PROBLEMATIQUE DES RELATIONS***

FRONTALIERES HAÏTIANO DOMINICAINES. Les deux principaux objectifs de ce forum se formulaient ainsi :

- a. Permettre aux autorités, aux organisations frontalières et à la société civile en général de faire le point sur les principales dimensions de la réalité frontalière haïtiano-dominicaine;
- b. Réaliser un consensus global entre les intervenants nationaux et internationaux, le secteur privé et le secteur public sur la nécessité d'élaborer et d'adopter un plan de développement frontalier ordonné et de synchroniser les interventions de terrain pour sa matérialisation.

2. - Comme résultat de ces deux jours de présentation et de discussions, les Parlementaires, les Membres de l'Exécutif et les Membres de la Société civile ont résolu ce qui suit:

- a) La Frontière haïtienne est la porte d'entrée du pays. Elle est définie par la ligne frontalière proprement dite longue de 391 kilomètres ;
- b) La région frontalière, telle que définie dans la Déclaration portant création de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier, fera l'objet de débat avec l'Exécutif et sera définie par une loi y relative ;
- c) Elle sera régie par une structure autonome fonctionnant sous le contrôle de la loi et des prescrits de la Constitution en la matière. Elle comprend les 25 communes suivantes :

Département du Nord-est (7) : Fort Liberté, Ferrier, Ouanaminthe, Capotille, Mont Organisé, Carice, Mombin Crochu ;

Département du Centre (9) : Cerca la Source, Cerca Carvajal, Thomassique, Thomonde, Mirebalais, Lascahobas, Hinche, Belladère, Savannette ;

Département de l'Ouest (5) : Croix des Bouquets, Ganthier, Thomazeau, Cornillon, Fonds Verrettes ;

Département du Sud-est (4) : Anse à Pitres, Thiotte, Grand Gosier, Bellanse.

3. - Les communes attenantes à la ligne frontalière ont de grandes opportunités économiques et, de plus, elles représentent une zone stratégique de haute importance et de haute sécurité d'Etat ;

4. - A cause de cela, la frontière est une zone prioritaire de développement pour le Gouvernement haïtien. Le Parlement encourage le Gouvernement à investir dans la région frontalière et en appelle à la collaboration de la communauté internationale pour qu'elle la considère comme une aire d'interventions spéciales ;

5. - L'investissement dans les infrastructures de base (telles les routes, le téléphone, les écoles, les installations de santé, le reboisement...) contribuera aussi à stimuler le secteur privé, à créer des emplois pour des haïtiens, et servira à atténuer l'émigration en terre voisine.

6. - La Commission Parlementaire convie le Gouvernement à moderniser les services de douane, d'immigration et de sécurité le long de la frontière et à créer des systèmes efficaces transparents et qui facilitent les transactions frontalières.

7. - Le Fonds de Développement Frontalier est un outil clé appelé à aider à concrétiser ces objectifs. Ainsi, le Gouvernement haïtien et la Communauté internationale apporteront les ressources pour en renforcer les capacités.

7.2 La table ronde de la frontière

La **Table Ronde de la Frontière** telle que définie sera constituée par la réunion des différentes institutions privées et publiques, nationales et internationales intervenant dans la région frontalière. Il s'agit de trouver une stratégie pour établir la complémentarité de certains programmes et synchroniser les interventions du secteur public et celles du secteur privé.

Les acteurs ont remarqué beaucoup de déperditions dans la gestion des ressources dues, en particulier, au manque de dialogue et d'échanges entre des intervenants qui travaillent souvent dans la même localité et sur les mêmes thèmes. Le résultat de ces façons de faire a été la formation de petites chapelles idéologiques qui reprennent les mêmes exercices, recherches et études que d'autres dans le passé sans pouvoir avancer réellement parce que les objectifs ne sont pas définis.

En prônant la **Table Ronde de la frontière** qui devra être coordonnée par la structure technique chargée du Développement Frontalier, la Commission cherche à promouvoir le dialogue entre les structures de l'Etat, les ONGs, les groupes de base sur place. Une meilleure coordination permettra aux différents intervenants de mieux envisager les structures permettant de faire atterrir leurs programmes et de matérialiser leurs visions respectives.

7.3 L'intensification des relations avec les partenaires dominicains

Toute remise en question des structures légales relatives à la gestion des structures d'Etat et du secteur privé le long de la frontière suppose une approche plus dynamique des relations avec les structures dominicaines correspondantes. Ainsi, comme cela a déjà été amorcé, la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier devra aborder les homologues dominicains dans des dialogues qui nécessiteront beaucoup de fairplay et d'objectivité.

Les deux Parlements de l'île, pour l'autorité dont ils disposent, sont les seules entités capables d'aborder par exemple la problématique migratoire et de définir d'un commun accord, le cadre légal complémentaire de part et d'autre pour en circonscrire les principales dimensions en toute amitié et dans le respect de la souveraineté de chaque pays.

7.4 L'intégration plus poussée de la diaspora dans la vie nationale

Les forums frontaliers envisagent aussi la participation de citoyens de la diaspora dans les débats pour permettre aux Parlementaires d'identifier les leviers sur lesquels il faudrait intervenir pour faciliter leur fonctionnement dans leur pays de résidence. A ce sujet, il est question d'envisager, dans le cas de la République dominicaine, les possibilités d'encourager les institutions et organisations intervenant dans les zones frontalières à lancer des projets binationaux dans lesquels, en un premier temps, les jeunes professionnels pourront déjà amorcer leur retour dans le pays en commençant par les stages au cours de leurs études.

Selon les discussions déjà entamées, la Commission envisage de visiter les délégations de groupes travaillant dans l'encadrement des compatriotes de la diaspora en République Dominicaine.

7.5 La création de cadre préférentiel pour les investissements frontaliers,

Il est proposé la création de zones franches en vue de donner du travail, résorber le chômage et contribuer à fixer les populations frontalières. Cela représente un moyen de contrecarrer à la fois l'immigration clandestine et les concentrations dans les bidonvilles des grandes villes dont particulièrement Port-au-Prince.

Pour y arriver, on propose l'adoption de mesures préférentielles pour encourager l'implantation d'industries diverses vers les zones frontalières. L'Etat devra y contribuer aussi en établissant des infrastructures nécessaires dont notamment les routes et l'électricité

7.6 Prochaine Etapes

7.6.1 Les différents sommets à organiser pour la période 2007-2009

En fait, il s'agit de cinq grandes rencontres :

1. **FORUM SUR LA PROBLEMATIQUE FRONTALIERE HAÏTIANO-DOMINICAINE** par une convocation de représentants de différentes organisations locales venant de différentes parties de la frontière. Cette première étape entend faire le point entre les groupes et les structures d'Etat proprement haïtiens à Port-au-Prince, le 18 et 19 février 2008
2. Forum sur **LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, et LA GESTION DE RISQUES ET DE DÉSASTRES**, à Anse à Pitres, les 4 et 5 juillet 2008
3. Forum sur **LA MIGRATION ET LA SECURITÉ** à Thomassique, les 8 et 9 Aout 2008
4. Sommet de **lancement du forum international de décembre 2008** à Mirebalais, le 24 aout 2008
5. Forum sur les **RELATIONS COMMERCIALES HAÏTIANO-DOMINICAINES** à Ouanaminthe, les 12 et 13 septembre 2008
6. **FORUM INTERNATIONAL DES PARLEMENTAIRES FRONTALIERS**, les 3, 4 et 5 décembre 2008 sur les relations frontalières binationales impliquant notamment la Commission Mixte Haïtiano-dominicaine, avec la participation d'invités internationaux à Port-au-Prince. La Commission espère l'intégration d'organismes internationaux et d'autres Parlementaires frontaliers latino-américains dans cette rencontre.

Etant donné que l'année 2009 sera de toute façon une période essentiellement consacrée à des activités politiques, la Commission espère réaliser tous les forums au cours de l'année 2008 laissant les activités de suivi pour l'année 2009.

7.6.2 Les produits espérés des forums

Le Parlement n'est pas une structure d'exécution de projets de développement. Ainsi, les produits des forums ont exclusivement comme objectifs de fournir des instruments légaux pour une meilleure orientation de la politique frontalière du Gouvernement. Concrètement, ils visent aussi à dynamiser la Commission Mixte entre Haïti et la République Dominicaine dans son travail d'harmonisation des relations commerciales, politiques, sécuritaires, économiques, sociales et culturelles. Les forums sont organisés pour la collecte d'informations actuelles contribuant à formuler des recommandations au Gouvernement en place sur les grandes décisions d'importance d'Etat.

Plus concrètement et plus directement les rencontres de ce niveau devront conduire de façon linéaire à la proposition de lois devant régler les relations haïtiano-

dominicaines, de conventions et d'accords divers sur différentes thèmes de la problématique binationale en vue d'harmoniser les relations entre les deux pays. Ils constituent des cadres dynamiques pour exercer et tester la gouvernance à l'échelle nationale, régionale et locale par la pratique du dialogue interinstitutionnel. Les forums produisent finalement une revitalisation des structures de l'Etat et de l'île au niveau de la frontière en les renforçant institutionnellement.

7.6.3 Lois, accords et conventions

Les extraits de ces rencontres seront :

- a) Loi définissant la région frontalière;
- b) Loi définissant la structure de gestion technique de la politique frontalière nationale ;
- c) Loi relative à la création, à la gestion et au contrôle du Fonds de Développement Frontalier en guise d'appui aux grandes activités frontalières. Il s'agit de lui donner davantage de force et d'en régulariser l'existence comme structure définitive de la charpente de l'Etat ;
- d) Loi sur le commerce transfrontalier en général ;
- e) Loi sur l'établissement et la gestion des marchés binationaux ;
- f) Loi sur la création d'activités économiques, de zones franches, et autres, au niveau de la frontière ;
- g) Accord sur la définition d'une politique concertée de gestion des bassins versants internationaux entre Haïti et la République Dominicaine (à travailler avec la Commission Mixte) ;
- h) Accord sur l'encadrement des travailleurs par les Gouvernements haïtien et dominicain ;
- i) Loi créant la force de Police Frontalière Haïtienne (PFH) à travailler avec le CSPN.

•

ANNEXE I

TEXTES DE DIFFERENTES INTERVENTIONS



**INTERVENTION DE
MR. PARICK ROBASSON,
DEPUTE D'ANSE A PITRES**

**VICE PRESIDENT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT FRONTALIER
MM...**

Au nom du Parlement Haïtien et au nom de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier en particulier, nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ce premier forum national sur la problématique frontalière. Il est organisé en vue de promouvoir le développement des zones frontalières de la République.

La zone frontalière marginalisée par presque tous les dirigeants de ce pays ne peut nous laisser indifférents en tant que responsables.

Est-ce pour cela que nous invitons tous à réfléchir sur les problèmes qui entravent et empêchent l'épanouissement de nos concitoyens qui sont condamnés à partager la frontière de l'île avec nos voisins si bien considérés par leurs dirigeants.

Nous espérons qu'après ces deux jours de réflexion, pour une fois, le Gouvernement de la République, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les bailleurs de fonds nationaux et internationaux feront tout ce qui est humainement possible pour planifier et concevoir ensemble un programme de développement solide et durable pour relever notre dignité de peuple.

Les grands hommes sont ceux qui mettent leur savoir et leur intelligence au service des plus faibles et, nous autres, de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier, pensons que nous sommes en train de converger les esprits sur ces problèmes qui ne cessent de nous dégrader en tant que responsables.

Nous vous invitons donc, chers invités, à vous concentrer avec nous sur les thèmes de discussion du jour et à tirer le meilleur profit des débats.



**INTERVENTION DE
MR DENAUD CHARLEMAGNE,
DEPUTÉ DE LASCAHOBAS**

**PRESIDENT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT
FRONTALIER**

MM ...

Au nom des membres de la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier et de tous les Honorables Députés de la 48^e Législature, je vous souhaite à tous et à chacun la bienvenue. Bienvenue au nom de 1,500,000 citoyens qui peuplent notre région frontalière et qui attendent de faire partie du plan de développement de ce pays. Bienvenue au nom de ces jeunes filles qui souffrent de devoir prostituer la candeur de leurs âmes pour gagner le pain quotidien et qui espèrent en nous pour les aider à reprendre leur dignité. Bienvenue à vous au nom de ces marchandes et marchands haïtiens humiliés qui attendent la construction d'un marché frontalier pour étaler leurs produits chez eux. Bienvenue au nom de ces policiers d'Anse à Pitres et des autres villes frontalières qui n'ont même pas où dormir dans leur commissariat. Bienvenue au nom de ces enfants qui sont obligés de se rendre de l'autre côté de la frontière pour étudier et se laisser acculturer contre toute nature.

Bienvenue au nom de ces centaines de femmes et d'hommes qui ont fait pleurer les Députés et les Sénateurs en voyant leur état au marché de Elias Piña. Bienvenue au nom de ces victimes dont le sang et la sueur ont été transformés en alcool à force d'humiliation et de souffrance dans leurs corps et dans leurs cœurs dans les bateyes privés. Bienvenue au nom de ces petits restaveks de l'île, véritables enfants esclaves des temps modernes sur une île que nos ancêtres avaient voulu affranchir de l'asservissement de l'homme par l'homme. Bienvenue au nom de ces hommes, de ces femmes et de ces enfants de la frontière, ces gouverneurs de la rosée envers qui nous avons désormais une dette historique et pour qui nous avons un défi à relever.

Bienvenue aussi au nom de tous ceux qui croient que nous sommes une seule et même force en devenir, capable de faire exploser toutes les barrières. Bienvenue au nom de ceux qui croient que le pouvoir législatif doit travailler à résoudre effectivement les problèmes des couches défavorisées au lieu de se lambiner dans la défense d'intérêts aussi obscurs que mesquins. Bienvenue au nom de ceux qui croient et savent que l'on ne change pas les destins des Hommes sans changer d'abord leurs mentalités.

Lorsque nous avons lancé la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier nous ne nous doutions pas qu'un jour d'autres comprendraient que nous avions raison. Nous savions que le destin de ce pays en était arrivé au point où il fallait innover. Et

nous avons tranché. Nous avons réalisé que le Gouvernement de la République devait redéfinir sa politique de développement et que donc il lui fallait des instruments appropriés. Il faut de nouvelles lois conformes aux nouvelles réalités caraïbéennes, régionales et internationales. Il nous faut un cadre légal car désormais, la notion de frontière ne se limite pas seulement à un ensemble de points définis au GPS.

La frontière, pour nous de la Commission Parlementaire pour le Développement frontalier est un milieu vivant en perpétuelle ébullition, un milieu d'échanges et d'amitié, un milieu d'entraide mutuelle et de collaboration pour la sécurité. La frontière est pour nous aussi ce milieu dangereux où s'amassent les risques d'affrontements et les conflits. Et donc il nécessite un cadre légal bien défini pour sa gestion. Le Gouvernement a besoin de balises et c'est notre rôle de les lui donner. C'est l'un des objectifs principaux de ce premier forum et de ceux qui suivront.

Comme stratégie nous avons décidé de commencer par les contacts de terrain. Nous avons décidé de faire intervenir des structures d'Etat comme les Mairies, des organisations de base, des institutions de développement effectivement actives sur la frontière ou au-delà. Il s'agit d'un choix ferme et lucide. Comment pouvons-nous légiférer sur un dossier si nous n'en maîtrisons pas complètement les contours? Et comment le faire sinon en nous adressant directement aux acteurs principaux d'abord? Ainsi, les Députés de cette législature entendent laisser leurs traces en dotant définitivement le pays de cadres légaux pour la définition et l'exécution d'un plan de développement équilibré de la frontière. Il faut des lois pour statuer sur la problématique de la migration et des rapatriements dans les deux sens au niveau de la frontière. Il nous faut des lois pour l'embauchage de nos ouvriers selon des contrats de travail satisfaisants par les entrepreneurs de toutes sortes. Il faut des lois pour encourager l'installation d'usines sur la frontière et leur donner des avantages préférentiels et permettre au Gouvernement de diminuer le flux d'émigration. Et d'autres lois qui viendront avec le temps et dont nous autres, parlementaires nous devons juger de l'opportunité pour les suites nécessaires.

Aujourd'hui, nous remercions tous ceux qui continuent de nous faire confiance. La création de cette Commission date des premiers jours de la mise en place du Parlement. Et elle n'a jamais chômé depuis sa création. Il lui a manqué et il lui manque encore les instruments nécessaires à l'exécution de ses plans et programmes. Nous avons certes déjà tenu plusieurs forums communaux dans des communes frontalières pour sensibiliser nos concitoyens et pour préparer ce forum national qui fut reporté plusieurs fois par manque de moyens. Nos plus importantes rencontres ont eu lieu à Mirebalais, à Anse à Pitres, Belladère, Ouanaminthe. Et nous continuerons encore.

Mais je veux être très clair pour affirmer que l'objectif final de toutes nos démarches est le développement national. Les lois n'ont point de raison d'être si elles doivent rester dans des tiroirs. Nous espérons que les grandes options du Gouvernement continueront de rencontrer nos démarches.

Enfin, au moment de souhaiter à tous une bonne participation, il me plait en ma qualité de fils de la frontière, d'une part, et en tant que Président de la Commission dans la Chambre des Députés d'autre part, de rappeler que **« LA FRONTIÈRE N'EST NI L'ARRIÈRE COUR, NI L'ENDROIT OÙ SE TERMINE NOTRE TERRITOIRE. C'EST L'ENDROIT OÙ IL COMMENCE, LÀ OÙ L'ON PENÈTRE CHEZ NOUS. C'EST NOTRE SALON. MERCI DE NOUS AIDER A EN FAIRE LE PLUS BEAU SITE D'ACCUEIL DE NOTRE PAYS !»**



**INTERVENTION DE LA
SENATRICE
EDMONDE BEAUZILE**

VICE PRESIDENTE DU SENAT

MM ...

J'ai le grand honneur en ma qualité de Sénatrice élue du Département du centre, donc concernée naturellement par la question frontalière sur six communes de participer à ces assises sur « **LA PROBLEMATIQUE DES RELATIONS FRONTALIERES HAÏTIANO-DOMINICAINES** », ces assises qui s'ouvrent aujourd'hui en cet hôtel et qui s'étendent sur deux journées de travail. Cette louable initiative trouve son fondement mérité dans ce besoin urgent de réfléchir en toute sérénité sur l'opportunité qui s'offre à notre génération d'engager les relations entre les deux peuples sur la voie de la convivialité constructive.

Condamnés à vivre ensemble, l'un à coté de l'autre, haïtiens et dominicains, forment, l'on ne peut se rendre compte à la faveur d'une série de faits que la commodité de l'intervention ne permet pas d'établir ici, une communauté involontaire de risques partagés. Une inspiration de coopération et même de solidarité intelligente doit les rassembler. Un accent particulier doit être évidemment porté sur la fonction de langue. Nous venons d'avoir en cette salle même un forum sur l'éducation, et nous avons mis aussi l'accent sur notre dilemme linguistique, le dilemme linguistique qui n'est plus seulement le français et le créole, mais aussi l'espagnol compte tenu du fait que bon nombre de nos enfants sur la frontière partent de préférence en République Dominicaine pour fréquenter l'école dominicaine et parlent beaucoup plus l'espagnol que le français. A l'heure de la globalisation et l'intégration frontalières que portent les parlementaires les gouvernements, les populations locales, les décideurs internationaux et les administrations des Etats, les organisations qui travaillent sur la frontière ne peuvent que sauver la souveraineté de l'Etat en partageant l'exercice entre voisins.

Les choses changent dans les relations lorsque les états engagent leurs peuples dans un projet commun autour de la paix et de la compréhension mutuelle. La cohésion sociale étant un des facteurs de conditions indispensables d'une coexistence pacifique, ceci est moins une thèse académique qu'une expérience à vivre. Un espace frontalier a besoin d'institutions pour l'organiser mais aussi d'acteurs pour le faire vivre. Les étudiants, les syndicats les organisations non gouvernementales, les mouvements pour l'égalité des droits de la femme et des hommes peuvent être ces acteurs. Ils ont besoin pour cela d'être intégrés dans un processus cohérent d'un plan de développement frontalier appelé à dépasser de simples vœux auquel l'on est malheureusement trop habitué lorsqu'il s'agit de dire dans ce pays. Il

faut se le rappeler, un processus d'intégration a un sens pour les humains s'il ne les subordonne pas au marché et s'il met en lumière les inégalités constitutives de compromis nationaux. Le bon enjeu d'un sommet du genre est de souligner les effets de structuration sociale et politique liés à l'emploi d'instruments volontaristes de solidarité.

J'en appelle donc à une véritable résolution pour se mettre au travail et commencer à affronter les questions qu'il faut selon nos prérogatives constitutionnelles en tant que parlementaires régler par exemple tel les problèmes écologiques, la sécurité, le commerce, l'épineuse question de la migration ainsi que la gestion des zones franches facteurs indispensables aux investissements. Ainsi prendra forme le nouveau cadre légal en la matière autour de ces différentes composantes sur lesquelles somme toute les parlementaires se mettront à l'écoutes des participants et participantes à ce dit forum tant dans ces premières assises que dans les autres à venir.

Je voudrais au nom de tous mes collègues sénateurs adresser la plus cordiale des bienvenues à toutes les personnalités, toutes les organisations, qui ont bien voulu s'associer à cette démarche de recherche de la bonne voie capable d'assurer aux communautés frontalières le contexte d'évolution que leurs positions géographiques commandent. Puisse ce premier sommet des Parlementaires Frontaliers conduire à l'émergence de nouvelles idées susceptibles d'aider les Parlementaires dans l'analyse de projets de lois et dans l'élaboration de nouvelles lois de même que dans leur droit de contrôle de l'Exécutif. Qu'il oriente ainsi les décideurs et acteurs de terrain dans la mise en œuvre de projets porteurs permettant aux deux communautés qui partagent l'île d'assurer une meilleure maitrise de leurs destinées.

Bonne participation à tous

Merci



INTERVENTION

**DE SON EXCELLENCE,
MR. ALBERT RAMDIN**

(traduit de l'anglais par Nathalie
Liataud)

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'OEA

MM

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le Président du Sénat, le Président de la Chambre des Députés, la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier et la Fondation Panaméricaine pour le Développement (PADF) pour leur invitation à m'adresser à ce groupe de Parlementaires, d'Officiels du Gouvernement et autres partenaires et bénéficiaires appuyant le développement de la zone frontalière haïtiano-dominicaine.

Je voudrais aussi féliciter le Parlement haïtien pour son initiative d'organiser ce forum. Permettez-moi de vous réitérer l'engagement de l'OEA à continuer son appui au Gouvernement et au Peuple haïtiens à l'effet de renforcer la démocratie, la gouvernance démocratique, la sécurité, la protection des droits humains, et le développement socio-économique.

Comme certains d'entre vous le savent peut-être, je viens d'achever un cycle de visites à Cité Soleil, Cap haïtien, et Belladère et bien entendu à Port-au-Prince, accompagné des Représentants Permanents des Bahamas, de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, du Mexique, du Pérou, des Etats-Unis, et de l'Uruguay. Nous avons eu l'opportunité de survoler Labadie, la baie de l'Acul, et Fort Liberté en compagnie du Ministre du Tourisme.

Nous avons pu également recevoir une analyse de la situation politique et socio-économique actuelle, ainsi que des perspectives d'avenir présentées par son Excellence le Président de la République, le Premier Ministre, deux Ministres du Gouvernement, le Président du Sénat, le Président de la Chambre des Députés, les représentants de la Communauté internationale et les membres de la Société civile.

De plus, nous avons pu discuter avec les officiels élus de Cité Soleil, Cap Haïtien, et Belladère sur les domaines où un appui additionnel pourrait être nécessaire. C'est très encourageant de voir non seulement le progrès remarquable qui a été accompli à date mais de prendre une connaissance de première main des opportunités, défis et besoins.

Aujourd'hui, nous voyons une Haïti forte, plus vibrante et stable, qui s'engage dans la voie durable de la consolidation de la démocratie, de la croissance économique de la protection des droits humains et de la sécurité. En même temps, nous devons apprendre que tout ne peut être réalisé immédiatement. Nous savons que détruire un système n'exige pas beaucoup, mais en construire un requiert du temps, de l'effort collectif et de la patience.

Le climat actuel d'inclusion politique est essentiel pour maintenir la relative stabilité politique, et le progrès économique et sociale. Il est important de faciliter un processus de développement économique et social en portant l'attention sur les domaines essentiels de l'éducation, de la santé, de la justice, de la production, de la promotion des investissements et de la création d'emplois.

L'amélioration de l'environnement de sécurité fournit une opportunité au Gouvernement, au Secteur privé et aux institutions de la Société civile d'accélérer le rythme du développement.

Nous reconnaissons le besoin croissant de renforcer la capacité institutionnelle des Ministères et des Agences gouvernementales, aussi bien que le besoin d'accroître la capacité d'exécuter des travaux publics. A cet égard, je crois qu'il est important de canaliser l'aide internationale autant que possible à travers le budget haïtien, étant donné que cela augmentera l'efficacité du Gouvernement, mais aussi facilitera une approche plus coordonnée en ce qui concerne les priorités par secteur et par région.

A cet égard, l'OEA se réjouit de l'adoption du Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) qui fournit un cadre programmatique pour l'assistance qui a été promise par la communauté internationale, Et j'exhorte la communauté internationale à tenir les promesses déjà faites et qui seront faites à la prochaine conférence des bailleurs de fonds.

J'ai toujours dit et je le répète aujourd'hui que peu importe ce que nous faisons en Haïti et pour les Haïtiens, il devrait se fonder en premier lieu sur les priorités et les besoins identifiés par les Haïtiens eux-mêmes. La responsabilité du développement politique et socio-économique revient en premier lieu aux Haïtiens eux-mêmes. Tout ce que l'OEA et, je crois, la communauté internationale peuvent faire est d'assister et de faciliter.

L'OEA reconnaît les défis et les opportunités auxquels font face nombre de ses Etats membres pour améliorer la gestion de leurs zones frontalières. Que ce soit la frontière entre le Nicaragua, et le Salvador, l'Equateur et la Colombie, les Etats-Unis et le Mexique, il y aura des problèmes de contrebande et de migration non documentée et les difficultés relatives au commerce.

Le défi auquel nous faisons tous face est d'établir des systèmes gérables, transparents et harmonisés, des procédures et mécanismes clairs pour faciliter les interactions, tirer mutuellement avantage des opportunités et améliorer les vies de leurs citoyens vivant dans les communautés frontalières.

J'ai été heureux d'avoir visité Ouanaminthe et Dajabón en 2006. Samedi dernier, j'ai pu constater les investissements significatifs que le Gouvernement haïtien est en train de construire à Belladère. J'ai visité le site du prochain complexe administratif frontalier d'Haïti à Belladère, lequel est exécuté par la Commission Présidentielle de Développement de la zone frontalière et la PADF.

L'OEA est heureuse d'être active sur la frontière haïtiano-dominicaine au travers de l'excellent travail de notre institution affiliée, la Fondation Panaméricaine pour le Développement (PADF). Je voudrais remercier les bailleurs de ces projets : le Gouvernement canadien, la Banque mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et l'USAID pour leur financement.

Comme je l'ai vu dans mes visites de la zone, il y a une grande capacité de croissance et le travail initié par le Parlement et par l'Exécutif pour renforcer les liens, partenariats, et la relation de travail avec la République Dominicaine est essentiel pour atteindre ces objectifs.

Je crois qu'Haïti va dans la bonne direction par ses efforts pour adresser le développement socio-économique de la frontière et son engagement à renforcer son partenariat avec la République Dominicaine. J'applaudis le travail des officiels de la Santé Publique des deux pays pour développer des initiatives binationales dans la lutte contre le VIH/SIDA ; et j'encourage les deux Gouvernements dans leurs efforts continus et leur dialogue pour trouver une solution au problème de la grippe aviaire.

Alors que vous avancez dans le renforcement de vos relations et dans les politiques pour rehausser et mettre en valeur la gestion frontalière, j'appelle votre attention sur deux éléments : la transparence et l'augmentation de la coopération transfrontalière ;

Le meilleur outil pour combattre la corruption et la contrebande sur la frontière est la transparence. J'encourage les autorités haïtiennes à travailler de manière rapprochée avec les autorités dominicaines concernées sur la révision et l'harmonisation des politiques publiques de mouvements de biens et de personnes en révisant les procédures et les règlements pertinents, en publiant ces politiques publiques révisées, et en les appliquant strictement. Je suis content de vous informer que l'OEA, à travers la PADF et grâce à un financement de l'USAID, va supporter cet effort.

Deuxièmement, je vous encourage à continuer le travail de la Commission Mixte et d'autres groupes de travail formels, comme ces mécanismes sont critiques pour le dialogue effectif et le renforcement du partenariat et de la coopération pour des solutions à long terme.

Finalement, à travers le groupe des amis d'Haïti à l'OEA, et autres mécanismes, l'OEA continuera à encourager ses Etats Membres et autres membres de la communauté Internationale :

- A renforcer et soutenir leur assistance au Gouvernement haïtien pour qu'il puisse continuer à établir et renforcer les infrastructures de base le long de la frontière ;
- A améliorer la synchronisation de l'assistance technique venant de diverses sources, et à contribuer au « Fonds de Développement Frontalier » ;

En tant que Parlementaires frontaliers, vous avez la vision et la clairvoyance de faire avancer ce dossier dans l'agenda national et l'OEA se tient prête à vous supporter dans cette entreprise.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite d'excellentes discussions durant les deux prochains jours.



**INTERVENTION DE
MR ERICK JEAN JACQUES**

PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE DEPUTÉS

MM

Ce premier sommet de la Commission Parlementaire sur le Développement Frontalier sur la problématique frontalière haïtiano-dominicaine est d'une importance capitale pour toute la Nation, pour le Pays tout entier. C'est une opportunité énorme de mettre les acteurs en face en vue de réaliser une toute première évaluation et du coup provoquer un débat de forme sur ce problème. Car nous avons un problème au niveau de la frontière haïtiano-dominicaine.

La semaine dernière au cours d'une rencontre avec les membres de l'OEA, l'Organisation des Etats Américains, je n'avais manqué d'évoquer le rôle que devait jouer la communauté internationale dans la consolidation de la démocratie et dans le renforcement de la bonne gouvernance en Haïti.

Nous avons parlé de la sécurité au sens le plus large. En fait le concept de sécurité ne se limite pas à la lutte contre le banditisme, contre le crime organisé, contre la criminalité en général. Le concept renvoie aussi à la sauvegarde du territoire national et à la préservation de l'intégrité territoriale. Nous sommes conscients que cette initiative nationale sur la problématique des relations frontalières haïtiano-dominicaines reste un impératif dans le contexte actuel. Bien entendu, nous comptons sur l'assistance technique et le support de tous les partenaires engagés dans la reconstruction d'Haïti.

Il est évident que le contrôle des zones frontalières reste une dimension essentielle dans le processus de reconquête de la souveraineté nationale car le développement d'un pays ne s'accommode pas d'une situation d'insécurité. Les experts ont déjà articulé le lien dialectique existant entre la sécurité et le développement. Il s'agit maintenant de prendre les décisions politiques appropriées pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de sécurité.

En ce sens, je le réitère, l'appui de toutes les institutions techniques et financières de la communauté internationale s'avère très important.

Merci

En tant que Président a. i. de l'Assemblée Nationale,

JE DECLARE LES TRAVAUX DU FORUM OUVERTS.



**INTERVENTION
DE MR DANIEL O'NEIL**

**DIRECTEUR DU PROJET FWONTYÈ NOU-NUUESTRA FRONTERA
DE LA PADF**

MM

Je vous remercie pour cette opportunité de parler d'un thème qui me tient à cœur. J'ai six ans en Haïti et quatre ans travaillant des deux côtés de la frontière haïtiano-dominicaine. Durant ces quatre dernières années sur la frontière, j'ai vu ce qu'on peut appeler une révolution sur la frontière.

En 2004, la région était abandonnée et isolée. En octobre 2005, avec l'appui du Ministre des Affaires Etrangères, nous avons organisé une conférence ici à Port-au-Prince pour attirer l'attention nationale sur les potentialités de la région frontalière. La présentation la plus remarquable était celle de la délégation de Belladère. En 2005, ils ont dit que tous ils voulaient retourner à 50 ans en arrière quand Belladère avait de l'électricité et de l'eau potable, quand les routes étaient asphaltées, quand les bâtiments publics étaient impressionnants. *Quand Belladère était Belle...* Ainsi en était-il de la présentation de l'équipe de Belladère in 2005. Demain, le maire de Belladère donne une présentation qui s'appelle «La Renaissance du Belladère. » Je vais laisser le Magistrat parler des travaux, mais je vous assure que Belladère est encore Belle.

Il y a plein de changements. Dans les ateliers de 2005, l'un des participants se plaignait que les producteurs haïtiens avaient du mal à lutter contre les Dominicains qui exportaient leurs produits sans payer de taxes. Depuis 2005, les recettes douanières ont quadruplé et ce sont aujourd'hui les Dominicains qui se plaignent que les impôts haïtiens sont trop hauts et qu'ils ne sont plus compétitifs. Il est clair que la balance du pouvoir sur la frontière a commencé à changer.

D'où viennent ces changements? Il me faut mentionner M. Max Antoine, le Directeur du Fonds de Développement Frontalier qui lutte pour la région frontalière depuis plus de six ans. Mais pour moi, les acteurs les plus importants sont, bien sûr, les Parlementaires ceux qui sont élus dans la région frontalière pour représenter la région frontalière. Ils ont compris l'importance nationale de cette zone, créé cette Commission, et vendu la région frontalière comme région prioritaire de développement. C'est grâce à eux que nous sommes ici aujourd'hui. Félicitations!

Quelle est la potentialité économique et sociale de la région frontalière? D'abord, il faut noter que depuis l'embargo en 1993, les Dominicains ont découvert le marché haïtien. Ils savent qu'il est plus facile d'exporter vers Haïti que vers les États-Unis. Ils exportent plus de 150 millions de dollars de produits vers Haïti par an. C'est pourquoi les marchés Dominicains sur la frontière sont si importants pour les Dominicains. C'est pourquoi la firme dominicaine, Grupo M, a construit deux usines dans la zone franche d'Ouanaminthe. Mais, pour combien d'argent Haïti exporte-t-elle vers la République Dominicaine? Très peu. Combien de marchés frontaliers y a-t-il sur le côté haïtien de la frontière ? Combien y a-t-il d'usines financées par des haïtiens dans la zone franche d'Ouanaminthe?

Avec la réhabilitation des routes d'accès à Ouanaminthe et Belladère et les travaux sur la route de Malpasse, l'accès à la frontière devient beaucoup plus facile : la frontière est désenclavée. Ce désenclavement de la région frontalière facilite l'accès à la frontière des entrepreneurs, des techniciens, des investisseurs, et bien sur, des forces de sécurité. Cela donne à Haïti l'opportunité de mieux exploiter le marché dominicain.

Quelle sont les possibilités économiques?

Commerce: Le marché Dominicain est nettement plus grand que les marchés haïtiens. Si les Dominicains peuvent vendre 150 millions de dollars aux haïtiens, les haïtiens devraient pouvoir vendre beaucoup plus aux Dominicains. Pour ceux qui disent que les Haïtiens ne peuvent pas être compétitifs avec les Dominicains, je vous encourage à comparer l'art Haïtien et l'art Dominicain, le rhum Haïtien et le rhum Dominicain, le repas Haïtien et le repas Dominicain. Aujourd'hui, Haïti a des désavantages compétitifs, mais ceux qui connaissent la République Dominicaine savent qu'ils ont plein de problèmes aussi. Si aujourd'hui, les deux Gouvernements peuvent améliorer les systèmes de douane pour faciliter les exportations, demain ils peuvent commencer de parler des accords commerciaux.

Industrie : La région frontalière a accès non seulement au marché dominicain, mais aussi à l'infrastructure dominicaine. La zone franche d'Ouanaminthe a fait sa preuve. Malgré les erreurs commises par Grupo M dans la gestion de ces usines, il a pu générer plusieurs milliers d'emplois dans une région qui n'avait pas d'emplois formels. Il y a plein d'espace d'expansion dans ce parc et pourquoi ne pas créer d'autres ?

Production Agricole : Avec le désenclavement de la région frontalière, on devrait étudier l'intensification de la production qui inclut l'intensification de la production dans la plaine de Maribaroux de Ouanaminthe, l'expansion de la production d'avocats et de mangues dans la région de Belladère, et l'amélioration de la pêche à Anse à Pitres.

Il y a aussi les échanges culturels qui sont très importants. L'un des plus grands commence dans 12 jours à la foire binationale d'écotourisme. Je vous encourage à venir à Belladère entre le 1 mars et le 16 mars pour visiter cette grande foire binationale.

La région frontalière est vraiment en pleine Renaissance. Et nous sommes sûrs que les investissements faits aujourd'hui par le Gouvernement Haïtien ouvrent la porte à un développement vraiment soutenable dans la région frontalière.



**INTERVENTION
DE MR GASNER DOUZE**

DEPUTE DE CORNILLON –GRAND BOIS

DEFINITION DE LA REGION FRONTALIERE

MM

Je m'incline devant les circonstances historiques qui ont conduit au lancement en ce jour de la première grande rencontre entre la délégation haïtienne, la plus ancienne structure parlementaire de cet hémisphère qui commémore cette année ses deux cents ans, avec nos collègues législateurs dominicains pour initier les débats autour de différents problèmes que confrontent nos deux peuples voisins et souverains et identifier les meilleures solutions possibles. Aujourd'hui, plus spécifiquement, il nous échoit de remuer la problématique du cadre juridique de la région frontalière et d'y trouver des solutions.

S'agissant de problématiques nationales et internationales, des exercices aussi importants ne s'exécutent pas en une heure, ni en une journée, voire en quinze minutes. Nous allons donc essayer de proposer un plan de raisonnement partant de notre définition et de notre vision de la Région frontalière, de ses ressources humaines et naturelles et de sa dynamique, pour aboutir enfin aux éléments de référence pouvant aider les deux pays à définir non seulement un cadre juridique d'évolution mais aussi à harmoniser ses instruments d'application de manière durable et équitable.

LA REGION FRONTALIERE HAITIENNE

Il me plait bien de rappeler que la Commission Parlementaire pour le Développement Frontalier a défini la région frontalière haïtienne comme un espace allant de cinquante à cent kilomètres à l'intérieur du territoire haïtien à partir des limites du territoire dominicain. Cette zone de référence couvre environ 6,000.00 kilomètres carrés soit 22 % du territoire national et représente aussi une richesse et une variété écosystémique sans pareilles allant de l'écologie des bas-fonds aquatiques et marins du lac de Péligre et de l'Etang Saumâtre aux sommets de la forêt de pinus occidentalis du massif de la Selle. Voilà en bref, l'espace défini la Région Frontalière haïtienne dans laquelle on dénombre 25 communes pour une population de 1,200.000 habitants.

Mais cet espace frontalier, pour nous, représente aussi l'endroit où vous autres, Citoyens Dominicains, nos seuls amis de cette île, pénétrez chez nous. C'est le salon où nous souhaitons la bienvenue à nos visiteurs, et spécialement à nos frères siamois que vous êtes,

Nous disons siamois puisque nous avons en commun de façon inséparable des organes vitaux que sont les bassins versants de la rivière Massacre, de l'Artibonite, de la Rivière Soliette, et de la rivière de Pedernales. Il s'agit d'un milieu vivant en pleine évolution qui mérite un encadrement approprié.

LES DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DE LA RÉGION FRONTALIÈRE

Nos deux pays affrontent des défis extraordinaires au niveau de la frontière. Entre autres, on retiendra l'insécurité, la contrebande, le trafic d'armes, la drogue, la traite de personnes et toutes sortes d'abus, la délinquance sous toutes leurs formes. La corruption dans sa complexité gangrène tous les domaines et se pratique en réseaux incluant non seulement des civils, mais aussi des autorités haïtiennes et dominicaines des deux cotés et le long de la frontière d'une part et sur toute l'île Quisqueya. Au niveau de la frontière, des personnalités et même des institutions au-dessus de tout soupçon inventent parfois des chemins détournés et informels pour contourner les lois. De plus, le phénomène migratoire reste une réalité internationale difficile à contrôler dans sa complexité et ses subtilités. Mais, cela n'enlève en rien la responsabilité des Etats à assumer une gestion stricte des mouvements de population.

Mais heureusement en plus de cela, des centaines de milliers d'Haïtiens et de Dominicains aspirent à la paix, à la sécurité, à la convivialité et à un mieux être. Par delà les messages de haine, de destruction et même parfois de racisme que nous rencontrons des deux côtés de la frontière, nous retrouvons des autorités et des organisations locales depuis Pedernales et Anse à Pitres jusqu'à Dajabón et Ouanaminthe qui collaborent à la construction d'un monde meilleur. Nous les applaudissons. Ces haïtiens et dominicains, ces haïtiennes et dominicaines sont définitivement sur la bonne voie, celle de la paix et de l'amour qui veut faire de la frontière un monde d'opportunités sociales et économiques pour tous. La frontière reste une zone vierge dans la mesure où très peu y a été réalisé jusqu'ici. Et pourtant, des millions de dollars y sont brassés dans le cadre informel des marchés binationaux deux fois par semaine.

LES DIMENSIONS DU CADRE JURIDIQUE DE LA FRONTIÈRE

Le cadre juridique pour le développement harmonieux de la frontière doit permettre aux nationaux de profiter à fond des ressources et opportunités de leurs pays. La collaboration entre les autorités et organisations locales devient désormais une nécessité non seulement pour la lutte contre la délinquance, mais aussi pour le développement du tourisme frontalier et l'enrichissement économique, social, et culturel des communautés limitrophes.

Les dispositions légales dans beaucoup de cas ne sont pas encore vraiment définies. Nos deux pays fonctionnent beaucoup plus dans l'informel en ce qui concerne la gestion de la frontière. Depuis plusieurs années, l'une des rares activités communes aura été le rafraichissement des bornes. Les seuls principes rigides semblent être la présentation de papiers d'identification personnelle pour traverser la frontière dans ses quatre principaux points. Et cela permet aux agents frontaliers de jouer avec les normes. Maintenant, il s'agit de formuler un cadre de référence à la fois suffisamment contraignant et stimulant, et applicable des deux cotés de la frontière pour les mêmes catégories d'activités. Cela implique la parfaite collaboration entre les agents et les autorités frontaliers.

Les Parlementaires ont désormais comme tâches :

- 1) de mettre à jour les données légales réglementant le déroulement des activités régulières le long de la frontière ;

- 2) de travailler ensemble de façon à fournir aux deux gouvernements des outils juridiques complémentaires permettant de contrer la délinquance, la contrebande et toutes les formes de corruption ;
- 3) de développer des codes d'investissement qui favorise effectivement l'injection de capitaux privés et publics, dominicains et haïtiens, et notamment la création de zones franches et le développement d'activités génératrices de revenus afin de subjuguier le chômage dans la région frontalière ;
- 4) de mettre en place un système d'embauchage légal des ouvriers de part et d'autre de la frontière, réduisant ainsi les risques d'abus et d'humiliation de la personne ;
- 5) de s'entendre autour d'un cadre de remise en question périodique des résolutions communément adoptées pour faire de cette île une véritable perle des Antilles ;
- 6) de régler la migration elle-même, les mouvements des travailleurs aussi bien que la situation des Etudiants, les relations commerciales, la gestion des ressources naturelles, en particulier les bassins versants binationaux dont dépend la vie de tant de populations des deux côtés de la frontière.

Actuellement, en Haïti, le Parlement et le Gouvernement doivent accorder leurs violons sur les stratégies à déployer pour sécuriser la région frontalière contre les différentes pratiques inacceptables signalées plus haut. Cependant, il est indispensable que les décisions finales soient harmonisées d'un commun accord entre les deux pays qui se partagent cette si petite île.

Voilà, Messieurs les Autorités et Membres de cette auguste assemblée, les points forts de la Région Frontalière qui nous préoccupent et pour lesquels nous demandons instamment aux honorables Parlementaires des deux pays à la fois leur pleine collaboration et un suivi systématique.



INTERVENTION DE MR. JEAN ENOC FAROUL

LES ASPECTS ECONOMIQUES DE LA MIGRATION HAÏTIENNE EN REPUBLIQUE DOMINICAINE

INTRODUCTION

Au cours des 19^e et 20^e siècles, les relations haïtiano-dominicaines ont toujours été marquées par l'antagonisme, en raison de controverses territoriales, politiques, juridiques et culturelles. Si le contentieux de la délimitation frontalière a été définitivement vidé par l'Accord de 1929 et son Protocole de 1936, il subsiste malheureusement encore d'autres problèmes épineux qui risquent de troubler l'harmonie entre les deux Républiques sœurs.

Aujourd'hui, la question migratoire constitue l'épine dorsale des relations bilatérales. En effet, ces derniers temps le flux migratoire de travailleurs haïtiens illégaux en République Dominicaine prendrait des proportions alarmantes. Et malgré le Protocole d'Accord de Décembre 1999 sur les Mécanismes de Rapatriement de ces sans-papiers, le problème reste entier au point de mettre face à face les préoccupations de respect des droits humains et les attributs de souveraineté nationale dominicaine.

Et pour compliquer les choses, à l'inextricable controverse autour de l'immigration illégale, est venue s'ajouter une autre sur la nationalité haïtienne ou dominicaine des enfants d'haïtiens nés en République Dominicaine. Quand la peur d'une certaine « haïtianisation » de la société dominicaine, rappelle les différences ethniques et culturelles entre les deux peuples, on comprendra alors l'envergure de cette problématique migratoire et la nécessité de solutions urgentes et durables.

Contexte historique de la migration de travailleurs haïtiens en République Dominicaine

L'évolution de la migration haïtienne en République Dominicaine s'avère intimement liée aux aléas de l'industrie sucrière dominicaine. Les variables : **expansion sucrière**, **récession sucrière**, se rapportent à celles de : **hausse de l'immigration** et **régulation de l'immigration**.

Vers la fin du 19^e siècle débuta l'histoire moderne de l'industrie sucrière dominicaine, par l'utilisation de la machine à vapeur, les chaudrons nouveaux et des appareils de

contrôle. Ce fut aussi une époque d'apogée pour l'industrie sucrière caraïbéenne. Parce qu'ils possèdent de grandes plaines irriguées par de nombreuses rivières et des pluies fréquentes, la République Dominicaine, Porto Rico et Cuba furent les grands bénéficiaires de ces nouvelles opportunités ; contrairement aux pays montagneux que sont Haïti, la Jamaïque et la Barbade. Or, ni Cuba ni la République Dominicaine ne disposaient de la main-d'œuvre nécessaire aux semailles et surtout la récolte de la canne-à-sucre.

Pourtant la République Dominicaine, un pays à la densité démographique relativement faible, a vu s'y implanter entre 1874 et 1882 plus de trente (30) nouvelles usines sucrières. Une bonne partie de ces nouveaux investisseurs sont de moyens impresarios cubains fuyant la première Guerre d'indépendance cubaine dénommée La Guerre des Dix Ans (1861-1871).

Malheureusement à partir de 1882 le cours du sucre sur le marché international a chuté, en raison d'une surproduction et la concurrence du sucre de betterave européen. Alors on chercha à réduire les coûts de production, y compris les salaires. Et comme conséquence, le semi-prolétaire paysan dominicain a préféré retourner à ses jardins plutôt que d'accepter des salaires révisés à la baisse. D'où qu'ils furent remplacés peu à peu par les « Cocolos », des ouvriers agricoles originaires des Antilles anglaises (St Thomas , St Kitts, Antigua Tortola, etc) et, dans un moindre mesure, des Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, St Martin).

La Première Guerre Mondiale (1914- 1918) a favorisé une seconde expansion de l'industrie sucrière, dont ont beaucoup profité les monopolistes américains. Dans cette étape, l'immigration de travailleurs haïtiens a acquis une importance décisive dans le secteur sucrier dominicain. Une telle situation fut facilitée par l'occupation militaire nord-américaine simultanée d'Haïti (1915-1934) et de la République Dominicaine (1916-1924). Avec l'amendement Platt, on peut dire que Cuba aussi était à l'époque un protectorat états-unien.

Les Gouvernements américain et proaméricain établis respectivement à Santo Domingo et à Port-au-Prince essayèrent de satisfaire les besoins de main d'œuvre à bon marché de leurs compatriotes, propriétaires d'usines sucrières à Cuba et en République Dominicaine, à travers l'émigration massive de paysans haïtiens. D'autant que ces derniers risquaient toujours de grossir les rangs de la révolte armée paysanne contre l'occupation.

La migration haïtienne vers la République Dominicaine est donc née dans un contexte de rivalité inter-ouvrière, où les travailleurs haïtiens et Cocolos (des Antilles anglophones) acceptèrent les bas salaires et les mauvaises conditions de travail rejetés par leurs collègues dominicains. Devenant ainsi les instruments des investisseurs sucriers, ils ont alors paralysé la capacité de négociation du prolétariat dominicain dans son propre pays. D'où un sentiment de mépris et de haine cultivé inconsciemment par le travail dominicain à l'égard de son confrère haïtien. Et quand se présente la moindre occasion, ces sentiments sans cesse refoulés, éclatent sous forme de violence verbale ou physique.

Aujourd'hui encore, l'immigration haïtienne continue d'être conflictuelle tant pour les travailleurs dominicains que pour des secteurs ultranationalistes et des intérêts politiques qui dénoncent le « **péril haïtien** » à chaque période électorale. Ces derniers disent ne pas comprendre la nécessité de la main-d'œuvre étrangère dans un pays où le taux de chômage est assez élevé. En conséquence, ils envisagent la substitution du travailleur haïtien par le dominicain ou par les machines agricoles.

Les Causes Economiques de la Migration Haïtienne en République Dominicaine

Les problèmes économiques sont le facteur fondamental de la migration haïtienne vers les pays voisins qui jouissent d'une meilleure situation socio-économique. Ils deviennent ainsi des pôles d'attraction pour l'excédent de main-d'œuvre en Haïti et une partie de ses professionnels.

Un rapport de l'ONU publié en 1949 préconisait déjà l'émigration des Haïtiens comme alternative à la surpopulation et les entraves économiques. Citons :

« La commission recommande qu'on examine, avec le plus grand soin la possibilité d'encourager l'émigration, comme un moyen de solutionner le grave problème de la surpopulation ». *Nations Unies, Mission en Haïti, 1949*

Le tableau suivant compare quelques indicateurs socio-économiques entre Haïti et la République Dominicaine

	Haïti	Rep Dom	N. B
Population (millions hab)	8.1	8.6	
PIB (milliard \$ Us)	3.9	19.	5 fois plus
PIB per capita (\$US)	480	2230	5 fois plus
Population Urbaine (%)	36%	66%	2 fois plus
Espérance de vie (ans)	53 ans	67 ans	
Mortalité à la naissance (%o naissance)	73%	39%	2 fois moins
Malnutrition infantile (% - 5 ans)	17%	6%	3 fois moins

Source Banque Mondiale, 2002 et Recensement dominicain, 2002

De plus, dans le rapport sur l'Indice de Développement Humain (IDH) présenté par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour l'année 2000, sur un total de 175 pays, Haïti occupe la 156^e place tandis que la République Dominicaine vient en 87^e position. Enfin, selon une étude de l'USAID/OPS le taux de chômage en Haïti s'élève à 65% contre 14% en République Dominicaine d'après l'ONAPLAN, une institution dominicaine.

Mise à part l'extrême pauvreté haïtienne, d'autres facteurs socio-économiques peuvent être pris en compte pour expliquer la migration haïtienne chez les voisins de l'Est. Citons par exemple **l'exode rural** en République Dominicaine. Cette migration interne est à son tour causé par les phénomènes sociaux suivants :

L'échec de la réforme agraire (1966-1978)

Le développement urbain

Le développement d'une économie de services (Tourisme, zones franches, immobiliers, assurances, banques) au détriment d'une économie productive (agriculture, mines, industries de transformation)

Les dépenses publiques et les investissements privés se trouvent vers les centres urbains.

Une vague de modernisme qui incite les paysans dominicains à adopter un mode de vie dont les besoins ne peuvent être satisfaits dans leurs milieux ruraux ou même nationaux. D'où qu'ils partent pour les villes où l'étranger.

La nature ayant horreur du vide, les migrants haïtiens les remplacent donc la plupart des travaux agricoles. Au point qu'on parle aujourd'hui de la dénationalisation de la main-d'œuvre en République Dominicaine.

En 1985, dans certaines régions du pays le taux de main d'œuvre haïtienne a atteint 43 % dans la culture du café, 20% dans la culture du riz et 90% dans l'industrie du sucre, 30% dans les enclaves touristiques et 90% dans les entreprises sucrière. Dans l'industrie immobilière la présence haïtienne oscille entre 27% et 54% (FLASCO, 2001). Les caractéristiques démographiques de ces migrants sont les suivants : 80% ont entre 20 et 39 ans ; la plupart sont analphabètes ; de plus en plus de gens relativement éduqués venues d'Haïti s'intègrent dans le marché du travail.

Dans la même veine, des paysans haïtiens en quête d'un mieux-être hypothétique se font avoir par des militaires dominicains corrompus ou des agents recruteurs dénommés « Buscones » qui abusent de leur naïveté. Ces passeurs tirent profit à la fois des offreurs d'emploi (les investisseurs) et des demandeurs de travail (les paysans à embaucher). Tombant souvent sur une réalité différente de celle qu'on leur faisait miroiter, de nombreux "braceros" sont pris dans un engrenage irréversible, et deviennent ainsi des résignés d'un système agraire ne pouvant encore se passer d'une main-d'œuvre abondante et bon marché.

Il va sans dire donc que la migration haïtienne en République Dominicaine ne procède pas exclusivement de la misère régnant en Haïti.

Depuis 1949, l'ONU a envisagé l'émigration comme un exécutoire à la grave disparité **population** versus ressources **disponibles** en Haïti. Néanmoins, les pays voisins d'Haïti, qui expérimentent eux aussi souvent des difficultés économiques, quoique non malthusiennes, n'entendent pas se constituer en « **espaces vitaux** » pour le trop-plein de la population haïtienne.

D'autant que ses traits raciaux, culturels et son niveau socio-économique moyen la différencient assez des sociétés d'accueil par trop soucieuses de sauvegarder leur identité propre basée sur les valeurs dominantes.

Par le Professeur Jean-Hénoc Faroul